

Cahiers
Ferdinand de Saussure

publiés par la
Société Genevoise de
Linguistique

8

1949

Librairie Droz
11, rue Massot
GENÈVE

1967

Cahiers
Ferdinand de Saussure

publiés par la
Société Genevoise de
Linguistique

8

1949

Librairie Droz
11, rue Massot
GENÈVE

1967

I. SOCIÉTÉ GÉNEVOISE DE LINGUISTIQUE

COMITE

(1949)

Robert GODEL, *président*
Serge KARCEVSKI, *vice-président*
Léopold GAUTIER, *trésorier*
Alfred JUVET, *secrétaire*
Marie-Jeanne MERCIER
Edmond SOLLBERGER

SEANCES

(de janvier à octobre 1949)

57. Marie-Jeanne Mercier, *Dire « oui »* ;
Edmond Sollberger, *Le suffixe du génitif et ses fonctions en
vieux-sumérien* (12 février 1949).
58. Eugène Wiblé, *Le classement des faits linguistiques : observa-
tions et problèmes* (2 avril 1949).
59. Constantin Regamey (Lausanne), *Construction à « verbe-sujet »*
(22 octobre 1949).

Au cours d'une réunion familière des membres de la Société
Genevoise de Linguistique, le 1^{er} juillet 1949, quelques anciens élèves
de Ferdinand de Saussure, MM. Henri Duchosal, Léopold Gautier,
Lucien Marti, Marius Portier et Mme Marguerite Secheyay ont évoqué,
oralement ou dans des communications écrites, les souvenirs person-
nels qu'ils ont conservés de leur maître.

II. ARTICLES

Syntactic Relations and Linguistic Typology

Syntax has to deal with two distinct types of relation for which traditional terminology provides no generally recognised terms. We may call them *overt* and *functional* relations.

Examples of overt relations are, in the signifiant, succession and juncture ; or in the signifié, the relation between « theme » and « announcement ». Such relations are immediately apparent within the chain in question. Their interest may or may not be confined to *la parole* ; thus the distinction of theme and announcement is valid for the system only when it answers to a conventional distinction in the expression. But the fact of relation does not need confirmation through the comparison of many different chains.

Examples of functional relations are subordination and determination. Such relations also hold between the units in the chain of discourse, but are not apparent from inspection of any given chain alone. Were there a language in which all units could combine indifferently with any other unit, functional relations would by definition be lacking. By saying that two elements in the chain stand in a certain functional relation we mean that they answer to a certain conventional pattern,

and this pattern is determined on the basis of limitations to the free combination of units. These limitations are not always rigorous: for instance, if a unit A does not normally occur except where a unit of type B also occurs, this is enough to constitute a limitation and so to posit a pattern. Once the pattern has been determined, all instances of the same overt relations as hold in those syntagms which were the basis for positing a limitational pattern, are themselves to be regarded as illustrating the pattern¹.

While however the two types of relation are always to be distinguished, it does not follow that they can always be separated. In every language there are connections between the two; and these connections may be decisive in reaching an interpretation when one of the types is less clear than the other. Linguistic classes are seldom well-marked, signifiant and signifié often standing in contradiction. In discussing any given class it is preferable to start with a system in which these contradictions are reduced to a minimum. The language chosen is likely to be different for each category. The same is true of syntactic relations, as may first be illustrated for subordination.

A subordinative construction is a binary syntagm consisting of central and subordinate members. The centre is that member whose functions are the functions of the whole group. Complete identity of functions is of course rare. But the distinction of centre and subordinate, even in European languages, is in most cases easy to draw. Maximal identity of functions is however only realised when the order of the subordinate vis-à-vis the centre is fixed for all groups. In French for instance, though the centrality of verb in the verb-adverb group is obvious

¹ For instance morphemes of the type *through*, *round* in English do not as such presuppose a substantive, since their adverbial use is quite free. But they enter into the same overt relations with the substantive as prepositions like *from* (which necessarily presupposes a substantive) and *to* (of which the adverbial use is confined to clichés). They are hence said to determine the noun when one is present in the appropriate overt relations (sequence, etc. in the signifiant, and a particular semantic relation). In the same way a normally intransitive verb is said to determine an object wherever the formal and semantic conditions are parallel to syntagms with a transitive verb.

since the general functions of verb are those of the group as a whole, the subordination of adverb falls short of completeness in one evident way, namely that it is impossible to describe the verbal terminations as terminations of the whole group. This is only possible in a suffixing language with final verb, or in a prefixing language with initial verb. And similarly for all other groups.

This condition is fulfilled, for example, in Turkish, where the functionally central member is regularly final² and where suffixation only is practised. Thus verb follows adverb or object, substantive follows subordinate adjective, main phrase follows subordinate phrase etc. Once granted that a sentence has been split up into its various layers of binary syntagms, it is normally possible to remove the preceding member of the syntagm without otherwise affecting the structure of the sentence. We may therefore say indifferently that the tenses are formed by verbal terminations or by phrasal terminations. The central part is also in this respect the bearer of those characteristics which apply to the whole of which it is part.

From the same principles it follows that the subject, which may be omitted without the structure of the phrase suffering other alteration, precedes the predicate. It might be objected that the subject remains present in the signifié. To this question we shall return. But it may be noted that relations in the signifié would already have enabled us to anticipate the initial position of subject. For the tense of a verb or other predicative is in meaning the tense of the whole sentence. In this respect therefore, the predicate is semantically central and hence, in accordance with the Turkish system, has the final position.

² It is only in the literary prose of Osmanli Turkish that this system is fully actualised. In the spoken language there are naturally often divergences which increase as the units become of too great length to permit of a complete arrangement before the sentence is uttered. These divergences are often reflected in literary texts in those dialects which have only recently been given a non-oral tradition. On the other hand the rules in literary Mongolian are practically the same as for Turkish and, so it appears, are observed with equal strictness.

For the older stages of Turkish cf. Grönbech, *Der türkische Sprachbau*, esp. chapter IV.

Trubetzkoy's use of the Turkish facts in a well-known article³, to show that the subject is not treated as a determinatum of the verb, is therefore unjustified: it is not upon determination that the word-order in this language-type is based. Nor are his other examples cogent. The fact that in many systems the subject-predicate combination does not show those features of sandhi or liaison found in other determinative syntagms is easily explained by the looser cohesion between the members of the predicative syntagm. The traditional analysis whereby e.g. verb and object form a group as against the subject is merely an expression of the closer cohesion within this combination than within the combination of verb and subject. It is pointless to ask why the cohesion should be looser for subject, since this is part of the latter's definition, without which it would not be possible to identify the functional type independently of its various semantic fillings.

As opposed to subordination, determination can better be studied in other types of language. The Bantu dialects are a suitable example. Here also the subject has the initial position, but the order of stems is based on the principle of the determinant following the determinatum. The position of adverb after verb or even adjective, of adjective after substantive, of predicate after subject are all instances of the same principle. There is nothing in the principle of a determinative order of stems to exclude the simultaneous use of prefixation and suffixation, and both are extensively developed in Bantu. On the other hand the congruence of determinant with determinatum is likely to be encouraged by such a system; in this respect too the Turkish and the Bantu systems stand at opposite poles.

³ N. Trubetzkoy, *Le rapport entre le déterminé, le déterminant et le défini*, *Mélanges Bally*, p. 75 ff. His view is also that adopted by R. Godel (*Grammaire turque*, Genève, 1945, § 39) whose criticism (correspondance 1947-8) led me to a revision of the arguments in favour of the view here represented. For M. Godel predication is a functional relation, since defined primarily in terms of limitation (e.g. normal incapability for independence of the non-predicative group); and along these lines a logically coherent description was possible. On the other hand a system like that of Otto Jespersen (*New English Grammar*, vol. V, introductory chapter, where further references) in which predication is taken as an overt relation under the appellation « nexus », and yet set on the same level as the functional relations, involves a logical contradiction at the start. Most syntactic systems are of this kind.

Nevertheless it might be supposed that the interpretation of « subject » in one and the same language as both subordinate and determinatum is logically impossible. For to say that one unit determines another is to say that the former presupposes the occurrence in the same syntagm of a unit such as the latter. This presupposition may of course amount to no more than a strong tendency. But so far as A requires the presence of B, the functions of A cannot obviously be equal to those of the syntagm AB. The determinant cannot in this sense be central. A determinant may however be endowed with all those characteristics of centrality compatible with its status. It is for example almost, though not quite, universal that the predicative verb should combine with those inflections which are properly the inflections of the whole phrase inclusive of subject, and common again that the class should contain members whose centrality is not restricted by the fact of determination (the impersonals). Here the general pattern of the system would lead to the subject being regarded as subordinate. It is not however possible that any one language should stress to the full both the subordinative and determinational aspects of the syntagm. The word-order and inflectional schemes stress the former aspect in Turkish, the latter in Bantu.

The notion of « object » in traditional grammar is highly ambiguous. Since the term « transitive » means « presupposing an object » and the term « complement » means « satisfying a presupposition », the status of object as determinatum would seem assured. This is indeed its position in the system of Jespersen, whose theory of ranks is a theory of determination, and whose « primary » therefore means « determinatum ». But many grammarians, while retaining the traditional terminology, still describe the object as a determinant of the verb⁴. This

⁴ Cf. e. g. J. Kuryłowicz, *Les catégories fondamentales... Comm. Soc. Phil. Pol.* III, Krakow 1948, p. 207. The views represented in his article are in many respects similar to those advocated here. The terms are however not defined, and his classification of the object as a pure determinant is therefore left to depend on mere tradition.

Kuryłowicz too stresses the importance of the inflection of the central member, but does not discuss exceptions (cf. below p. 14) nor allow for contradictory analyses (see the note at end of present article).

is an evident contradiction. But the contradiction has not been gratuitously introduced by the grammarians: it is inherent in language. On the one hand there is an analogy between object and subject, namely the fact of presupposition by verb, though with the object this has a vaguer character and « transpositions » are far more common. This analogy is reinforced in some languages by facts of congruence, similar to those with subject (e. g. congruence of person or number in the Caucasian languages, congruence of « definiteness » in Hungarian), or by incorporation of subject- and object- relations in the verb (Semitic languages, many languages of North America, etc.). On the other hand there is an equally valid analogy between the object and the verbal determinants, such as in French the prepositional combinations, which led Bally to postulate a zero-preposition with the object. This analogy is stressed, in a determinative system like Bantu, by the fact that the object usually has the position of a determinant (i. e. follows the verb) and by the absence of congruence normal in this construction, while the same system stresses the analogy with the subject by the potential incorporation of object-relations in the verb. This double nature of the object is part of its definition. The direct object has predominantly the character of a determinatum and the indirect object predominantly the character of a determinant⁵.

The distinction between determinative and predicative syntagms is not to be made, since both, in contrast to co-ordina-

⁵ C. de Boer, *Syntaxe du français moderne* (cf. also *Cahiers F. de S.* 6, p. 20) speaks of « régime direct » whenever the complement is « appelé » by the verb, i. e. whenever there is determination of a noun by verb. He extends this term even to such constructions as *demeurer à Paris*. G. Gougenheim in his review (BSL XLIV, fascicule 2, p. 88) asks « Dans *il demeure à Paris, mais travaille à Versailles*, ferons-nous de *à Versailles* un régime direct ou un régime indirect ? » Translated into our terminology, must *Paris* here be regarded as a determinatum? The question is principally one of pattern, and there can be small doubt that the pattern into which the group falls demands the interpretation of *à Paris* as determinant. It is hardly feasible to allow for every gradation in our terminology, but if it is found necessary to indicate the difference between *demeurer* and *travailler* in relation to the dependent local phrase, this is best done by allowing a secondary, and contradictory, interpretation of *demeurer* as determinant.

tional syntagms, are determinative. How then are we to account for the fact that the so-called predicative syntagms are the favourite sentence-type, so that all other syntagms in this function may be treated as instances of « hypostasis » ? The answer to this question cannot lie in the functional relations themselves, since these are equally applicable to other systems in which the favourite type is not the syntagm of subordinate determinatum and central determinant. For instance the favourite type of phonemic syntagm is the combination of consonant and vowel in which the consonant is subordinate and determinant. Nor is the type really dominant even in the system of signs : it is dominant only for the relations between « bases », not for the relations between inflections and the others members of the syntagms they form⁶. Therefore a semantic rather than a functional reason must be sought.

Functional relations such as subordination and determination are not to be observed in any given chain on immediate inspection, but only to be deduced from the general pattern of the system. Nevertheless they have natural counterparts in directly observable relations. The natural counterpart of subordination is *prominence* : the central member tends to be more « prominent », both in signifiant and in signifié, than the subordinate. Semantically the verb tends to be the prominent feature of the predicate, and the predicate in its turn the prominent part of the utterance. In the signifiant the final position tends to be the position of prominence, as illustrated by its carrying the fundamental distinctions of sentence-intonation. It is therefore not accidental that verb and in general predicate are final in languages of subordinative structure ; an order of morphemes precisely the opposite of that of Turkish, though it would of course actualise the same abstract system,

⁶ It may be asked why we should not recognise patterns with mutually determining members. There is indeed no logical ground for refusing to do so. But in fact such types are usually ill-defined, so far as combinations of bases are concerned. They are of course common elsewhere : thus in early Indo-european dialects case presupposes number and vice-versa ; since when a nominal base occurs without case-morpheme, as e. g. first element of a compound, it is also without number-morpheme and conversely. But such examples are of small interest and here irrelevant.

appears to be unknown, while similar orders are common in many areas.

Determination on the other hand tends to correspond to the semantic relation between a more and a less specialised term. There is of course nothing invariable about this relation: time has been wasted in the attempt to show that the predicate is necessarily more general than the subject. But it is true for the majority of maximally simple constructions, that is to say for the « model-types ». Such utterances start from a relatively well-defined or specialised « theme » and proceed to a relatively prominent « announcement ». The non-correspondence of subject with theme and predicate with announcement is of course common ; but it is not the most normal case and has therefore not presided over the fixation of the favourite sentence-type.

It is not of course to be supposed that, even in the languages most consistent in the treatment of a given relation, anomalies are absent. But in the languages chosen as examples they are strikingly few as compared with any European dialect. In English for instance the division of even a simple phrase into its component parts must allow for contradictory analyses. Should a syntagm like *play with fire* be divided *play with ... fire* or *play ... with fire*? In favour of the first analysis are such phrases as *Fire is dangerous to play with* or *is seldom played with* which not every prepositional combination automatically allows. In favour of the second is the fact that an adverb is possible immediately after the verb but not after the preposition. Both analyses are in fact equally necessary, since the analogy of the simple verb is required to explain some facts in the syntax of *play with*, whereas the syntactical equivalence of *with fire* to closer combinations of preposition and noun is required to explain the limitations on the divisibility of this combination. And if a phrase cannot be unambiguously split up into its constituents, the necessary preliminary to its analysis in terms of subordination is lacking.

As has been stressed, the syntactic relations discussed are not either semantic or expressive relations, since they can hold between either meanings or expressions, or indeed between non-linguistic units. When they hold simultaneously in both signi-

fiant and signifié, they may be said to hold between signs. A complete parallelism of signifiant and signifié is seldom present, but when the relations on one level are clearer than upon the other, there is justification for generalising the relation and treating it as one between signs as a whole.

But as has also been stressed, there is a natural connection between functional and semantic or expressive relations. We are justified therefore in using these where the primary criteria fail.

There are many secondary criteria for the distinction of central and subordinate units. These have been discussed by R. S. Pittman⁷, who however fails to notice that all the criteria, so far as valid, are merely different aspects of one relation: the central or « nuclear » unit is that unit whose characteristics are the characteristics of the whole syntagm.

This applies even to the rather trivial criteria he adduces. For instance « if A of the sequence AB is observed to occur more often in the language than its concomitant B, it is very possible that A will be interpreted as lateral and B as central ». Since the combination is rarer than either of its parts, the rarer part is that which more closely resembles the combination. Or again: —

« If nothing is known about two immediate constituents except their length... it is very likely that the longer will be classified as nuclear and the shorter as a satellite ». The longer, in respect of length, more closely resembles the whole combination. And similarly for all Pittman's criteria: one is struck less by their triviality than by the refusal to bring them under an obvious common heading.

But the most important of these secondary criteria is undoubtedly the inflection of the central unit. To this principle only the morphemes of congruence form a common exception, in so far as both central and subordinate member may here be inflected. Inflection of a subordinate for the expression of some category comprising the whole group, when it occurs,

⁷ R. S. Pittman, *Nuclear structures in linguistics*, *Language XXIV*, pp. 287-292.

tends to be unstable. For instance both Old Slavonic and early Germanic express the « definiteness » of the nominal group by inflection of the adjective alone. But neither of these systems was stable, since the Slav dialects have for the most part given up the opposition of definite and indefinite, whereas the Germanic dialects early referred the opposition to a relatively independent article.

It is true that there is another type of inflection, so-called, which is quite indifferent to subordination. This is the « group-inflection », of which the standard example is the English genitive (e. g. *the king of France's daughter*). Here the position of the inflection is not fixed in relation to a word-class, but in relation to a group: the English genitival suffix is always final in the group. The type re-occurs in many languages: for instance the Persian « accusative » is very similar in all respects to the English inflection. The interpretation of such forms varies, and on one account, favoured in the school of Bloomfield, the whole nominal group must be regarded as a single « group-word ». This involves contradictory interpretations, since the units of the group are elsewhere treated as separate words. But the definition of inflection on which the interpretation is based, is open to doubt. In effect, if the units concerned, such as the English genitive, behave like inflections in so far as they are incapable of independent occurrence, they behave like independent words in so far as they are not bound to the stem. The fixed position with independence of any given form category they share for instance with the Greek particles (types $\delta\acute{\epsilon}$, $\gamma\epsilon$), which nobody has proposed should be regarded as « internal inflections » of a group. Be this as it may, units fixed in relation to a group are irrelevant to the problem of subordination. The essential fact is that, whenever an inflection is bound to the base as such, the latter will normally be central by the primary criteria, within the syntagm covered by the range of the inflection in question.

In languages of purely subordinative structure congruential morphemes, like others, only occur with the central base. Thus in Turkish congruence is confined to the agreement of predicative with subject and of « possessed » with « possessor ».

Only the former is an instance of the agreement of determinant with determinatum, commoner in European languages. The fact that the agreement of predicative with subject is by far the most usual type in the languages of the world, is explained by the circumstance that only here is the same unit *both* central and unambiguously determinant. Languages which lack congruence here (among inflected languages e. g. Japanese) are not likely to show it elsewhere. Otherwise congruence is normally developed either along the lines of determination (most European dialects) or along the lines of subordination (e. g. Hungarian, which has congruence of verb with object, of substantive with « possessor », of predicative but not attributive adjective). It is true that certain forms of congruence (e. g. that of negation) stand outside this scheme since it is difficult to say which of the bases is dominant.

We may sum up as follows. In any non-co-ordinative binary syntagm there will always be one member tending to presuppose a unit of the other member's class, or filling that place in the syntagm-pattern which is normally occupied by such a member. This is the determinant. If the combinatory faculties of the syntagm are similar to those of the determinatum, the latter is central; if they are not, the determinant is central. These are the primary criteria. But they cannot be applied mechanically. In any given system the relations thus established are associated with other facts. When this association is broken, the interpretation is less certain, or two contradictory interpretations may be needed. It is not for the linguist to make a choice between them if the language has made none.

Note : On Contradictory Analyses.

Much recent work on synchronic grammar is based on the assumption that every linguistic fact demands a single interpretation, which in the system adopted excludes all others. It is allowed, of course, that the choice of alternatives is often difficult, but it is thought the duty of the linguist to make up his mind in favour of one or the other. Within a given system no contradictions are permitted.

Yet the « paradox » that one and the same form may demand two contradictory interpretations should be too familiar to be regarded as such by the linguist. The paradoxes to which its rejection leads are far more grave. Some instances follow.

In a recent article⁸ B. Bloch decides, in accordance with his system and with the normal view, to regard *-d* and *-n* in the English past participle as alternants of a single morpheme, determined by the verbal base. But a very few verbs, such as *show*, allow both forms (*showed, shown*). He holds these forms to be slightly differentiated in meaning, and the question at issue is not affected if this be allowed. How then can the anomaly be fitted into Bloch's system? « We choose to set up two different but homonymous⁹ morphemes *show*, and to refer to them... the stylistic or connotative difference between the inflected forms *shown* and *showed*. »

This curious conclusion appears to follow logically from the premisses. *-n* in *shown* is identical with *-n* in *blown*, which is an alternant of *-d* from the morphological standpoint. Hence the final consonant of *shown* is also an alternant of the same morpheme. But *shown* stands in distinctive opposition to *showed*, and this opposition cannot be localised in the inflection, for if it were, two distinct morphemes must be posited. Therefore a difference of verbal bases has to be assumed. Had we started from an identity of verbal bases, this would have led to the postulation of distinct inflections. But this more usual and natural starting-point is incompatible with the analysis of inflectional relations... unless contradictory analyses are allowed.

E. A. Nida¹⁰, who attacks the details of Bloch's account in the same journal, can still write: « In such related words as

⁸ Bernard Bloch, *English verb inflection*, *Language XXIII*, pp. 399-418.

⁹ Even a well-defined distinction of meaning would of course still hardly permit the use of the term « homonym » here; cf. on this subject the article of R. Godel on *Homonymie et identité*, *Cahiers F. de S.* 7, pp. 5-15.

¹⁰ Eugene A. Nida, *The identification of morphemes*, *Language XXIV*, p. 428.

breed:bred, feed:fed, meet:met, the replacement of /iy/ by /e/ is meaningful. This establishes the replacement... as a morpheme. The same replacement occurs in the related words *leave:left /liyv, left/*. Having established the replacement as a morpheme at one point, we cannot deny its status as a morpheme here just because the usual suffix /t/ is overt. The past-tense formation of *left* thus includes two morphemes in addition to the stem ».

Now the comparisons of *left* with *fed* on the one hand, and with such other pasts as *learn-t* on the other, are legitimate and even necessary. But it does not follow that the results of the two comparisons can be projected upon the same form simultaneously. Though both are equally justified, they are mutually contradictory. For if the vowel-change in *left* is held to fulfil the same function as that in *fed*, then no function remains for final *-t*, and this is therefore not an independent morpheme. From the standpoint of the comparison *lef-t:learn-t*, on the other hand, *-t* is functional and the vowel-change is dependent. If we choose to compare the three forms at once, then we reach the conventional analysis whereby the combination of vowel-change with ending constitutes the morpheme in *left*. Nida's view that there must be two past-tense morphemes in *left* is based on the assumption that if two analyses are justified then they must be reconcilable, and this assumption ought not to be made.

More complex examples of contradictory analyses are often afforded by the so-called compound tenses. It is not possible to say that *est venu* belongs with *a fait* rather than with *est fail*. Nor is it possible to say that it belongs with the former in respect of signifié and with the latter in respect of signifiant, since in at least one respect (intransivity) the meaning links the class of « être-perfects » to other combinations with this auxiliary, while in other respects purely formal criteria (e. g. impossibility of recomposition with *avoir* for both) connect the two « perfects » together.

It is of course easy to describe a language with factual completeness without allowing for contradictory accounts. Thus *être* could be regarded as an automatic alternant of *avoir* with

certain verbs. This would involve taking the two uses of some verbs (e. g. *est monté, a monté*) as the homonymous forms of different verbs ; or conceivably the device might be resorted to of saying that one form were derived from the other by a zero-affix¹¹. The sacrifice would not be too great for those who cling to the hypothesis of non-contradiction. The sacrifice of the obvious to the ingenious is often made in still less worthy causes than this.

We return to an example more similar in some ways to the first. In Latin the form *lacubus* presupposes the proportion *amni-s : amni-bus, lacu-s : x*. It matters little whether the analogy is merely graphic ; it suffices that it is relevant. It will be agreed that other analogies suggest the division *mont-ibus* rather than *monti-bus*. Can room be allowed for both by the division *mont-i-bus* ? Without denying to this division all validity, it must be stressed that everything which is gained in one way is more than lost in others. All direct comparisons favour a bi-morphemic interpretation of *montibus*. By superimposing these comparisons we obtain a tri-morphemic division. But this new division obscures the relation between *montibus* and such obviously bi-morphemic forms as *agr-is*. The point is not that *-i-* in *mont-i-bus* combines with *both* stem and suffix, nor yet that it combines with *neither*, but that it combines with *either* according to the comparison made. Now such comparisons are not merely made by the linguist in his study, they are made by the speaker ; and each different comparison may give rise to different analogical reformations. But they are not made simultaneously. Each excludes the other.

As has already been said, a descriptive grammar need not allow for these contradictory analyses. The contradictions in school-grammars are unintentional, and many learners have accustomed themselves to referring to the nouns of first declension in Latin as « *a-stems* » while regarding *-am* and *-ārum* » as terminations. The fact that the use of *être* in « *passive* » and with certain intransitive verbs has a common se-

¹¹ It is difficult to tell here whether we have to do with an instance of « *transposition dirigée* » ; on such questions cf. H. Frei, *Cahiers F. de S.* 2, p. 18.

mantic background, is of small pedagogical value. But though the scholars cited are not allies of the school-grammarians, they share the view that each fact has its place in one chapter only. Thereby relations in the system would be overlooked.

It might be objected that the recognition of contradictory analyses within one system is impractical, since it involves the repetition of the same facts under different headings. But the economy of a system is not merely a function of the number of statements which have to be made. The simplicity of a system in which each fact has its unique place is spurious, if data are treated as conventional where they might have been explained as « relatively motivated ». The behaviour of any unit is motivated by the analogy of the other members of its class or classes. If these classes are contradictory, the description of the system will be more complicated ; but still less complicated than if the contradictions are ignored.

But such contradictions arise not only in the classification of the facts of *la langue*, but also in the reference of facts to the field of *la langue* or *la parole*. L. Hjelmslev has recently renewed the discussion of the nominal phrase¹², and has given it an interpretation entirely in terms of the system. He writes for example : « le contenu de la phrase *omnia praeclāra rāra* comprend les mêmes morphèmes « présent », « infectum », « indicatif » qu'une phrase verbale telle que *libenter hominēs id quod volunt crēdunt* ». The morphemes are said to be expressed by zero, much as the nominative and singular are expressed by zero in Latin *consul* ; and this rather dubious parallel may be allowed for the purposes of argument. But *omnia praeclāra rāra* has the character of a cliché, and as such defies ordinary syntactic analysis¹³. Nor does this exclude the possibility of a third interpretation. The nominal phrase is apt to arise spontaneously in widely separated languages. The limitations upon its occurrence are everywhere different, but it is rather these limitations than the occurrence as such that are conventional. Now the cliché is precisely the opposite of an event in

¹² L. Hjelmslev, *Le verbe et la phrase nominale*, *Mélanges Marouzeau*, Paris 1948, p. 262.

¹³ Cf. also A. V. Isačenko, *Cahiers F. de S.* 7, p. 7.

speech : it represents the conventional par excellence. It would however be unjust to separate the nominal-phrase cliché from the spontaneous occurrences entirely ; they give support to one another. More than one analysis is here again indicated.

Istanbul.

C.-E. Bazell.

Sur le passage du système des temps et des aspects de l'indicatif, du latin au roman commun

Le système formel du verbe latin, à l'indicatif, est d'une symétrie parfaite ; il dispose de six formes qu'il oppose, par couples, en deux séries, par ex. :

<i>uidēbat</i>	<i>uidet</i>	<i>uidēbit</i>
<i>uīderat</i>	<i>uīdit</i>	<i>uīderit</i>

L'opposition des deux thèmes *uidē-* et *uīd-* exprime l'opposition de deux aspects que Varron déjà distinguait par les termes de *perfectum* « achevé » et *infectum* « inachevé » : *L. L. IX 96 primum quod aiunt analogias non seruari in temporibus, cum dicant « legi, lego, legam » et sic similiter alia : nam quae sint ut « legi » rem perfectam significare, duo reliqua « lego » et « legam » inchoatam, iniuria reprehendunt : nam ex eodem genere et ex divisione, idem verbum, quod sumptum est, per tempora traduci potest, ut « discebam, disco, discam », et eadem perfecti, sic « didiceram, didici, didicero ».*

A. Meillet, *Esquisse d'une hist. de la l. lat.* 4, p. 28s. (et p. XI s.), a insisté à juste titre sur le caractère fondamental de cette opposition. Il faut cependant faire, avec lui, la réserve que « le latin énonce les faits passés, les raconte au moyen de formes telles que *fēcī, dīxī*, et par suite *fēcī, dīxī* ont passé à la valeur de temps « historiques » en perdant leur valeur d'« aspect » ; c'est cette valeur « historique » qu'ont recueillie les langues romanes » (à vrai dire, cette « valeur historique » est devenue un troisième aspect, qui s'est opposé aux deux autres, nous essayerons de le montrer plus loin). Il résulte de là que, dès les premiers textes littéraires, le verbe latin offre un exemple du fait si important que Ch. Bally a mis en vive lumière : dans une langue donnée, « le système des formes ne correspond pas au système des valeurs » (*Traité de Stylistique*

I, 256). Il est probable que le système latin n'a jamais été parfaitement cohérent ; le perfectum, en effet, s'est constitué à l'aide de formes héritées partie du parfait et partie de l'aoriste indo-européen, et, tout en prenant une valeur nouvelle, il garde des traces de sa double origine. Ainsi une forme de perfectum comme *nōuī* a gardé très sensiblement sa valeur ancienne d'état résultant d'un procès parvenu à son terme, « je sais (pour avoir pris connaissance) », s'opposant à *nōscō* « je prends connaissance » ; de même *ōdī*, *suēuī*, *meminī*, etc., qui sont un peu à part dans le nouveau système. D'autre part, mon confrère et ami M. R. Godel me fait remarquer que *fui* a toujours valeur de passé et qu'il est remarquable qu'il ait servi de perfectum à *sum* et non à *fīō*. C'est sans doute que *fuit* continue non pas le parfait skr. *babhūva*, gr. *πέφυκα*, mais l'aoriste skr. *ābhūt*, gr. *ἔφυ*. Il n'avait donc pas originellement la valeur qu'on trouve dans *ι 147 περὶ δ' αἴγειροι πεφύασιν* « il y a tout autour des peupliers adultes », mais celle de *ψ 190 Θάμνος ἔφυ* signifiant le fait pur et simple de la croissance d'une plante à un moment donné : « une plante avait poussé » ; qu'on passe de là au sens de « il y avait une plante » il n'y a pas lieu de s'en étonner. Toutefois, inséré dans le système latin, *fuit* a pu en quelque mesure exprimer un présent achevé ; quand Virgile écrit, *En. II 325 s.*

*Fuimus Troes, fuit Ilium et ingens
Gloria Teucrorum*

il ne veut pas dire qu'ils ont existé à un moment donné dans le passé, mais que *maintenant* leur existence est *achevée*.

Quoi qu'il en soit, en latin classique le système formel et le système des valeurs ne se recouvrent pas exactement ; au système formel rappelé tout à l'heure répond le système des valeurs suivant :

Temps:	passé	présent	futur
Aspects:			
inachevé	<i>uidēbat</i>	<i>uidet</i>	<i>uidēbit</i>
narratif	<i>uīdit</i>		
achevé	<i>uīderat</i>	<i>uīdit</i>	<i>uīderit</i>

Il ne faudrait pas voir dans la double valeur du parfait un fait comparable à l'emploi du présent comme temps du récit ; dans ce dernier cas, il s'agit d'un emploi stylistique du présent qui ne change rien à sa place dans le système. Au contraire, le parfait narratif possède en propre une valeur temporelle et une valeur d'aspect qui le distinguent du parfait achevé et lui donnent une place à part dans le système ; cela ressort nettement du fait que, tandis que toutes les autres valeurs forment des couples d'opposition *inachevé/achevé* dans le passé, le présent et le futur, le parfait narratif, lui, est seul de son espèce. Plaute peut dire :

Poen. 486 *Ut quisque acciderat, eum necabam ilico*

Pers. 711 *Postquam illic abiit, dicere hic quiduis licet*

Ps. 664 *Quin ubi prandero, dabo operam somno*

mais pour le narratif, il ne dispose que d'une forme :

Capt. 478 *Ut dudum hinc abii, accessi ad adulescentes
in foro*

et de même César, *B. G.* I 37, 3 *eo postquam Caesar peruenit, obsides ... poposcit* ; IV 26, 5 *nostri simul in arido constituerunt ..., in hostes impetum fecerunt* : le narratif ne participant de la valeur ni de l'infectum ni du perfectum, il ne peut entrer dans le système des oppositions *inachevé/achevé*.

Il faut remarquer en outre que dans ce système le plus-que-parfait et le futur parfait ne sont pas des temps essentiellement relatifs. Sans doute, mis en rapport discursif avec un procès non achevé, le procès achevé se présente en général comme antérieur et le latin s'est largement servi de cette possibilité pour exprimer l'antériorité, comme le montrent les exemples précédents. Mais cet emploi n'est qu'une suite naturelle de la valeur fondamentale d'achevé qui est celle de ces deux formes et qui s'observe couramment à l'état pur (voir Juret, *Syst. de la syntaxe lat.*, p. 43 ss.). Ainsi Plaute, *Rud.* 779

Iam ego reuenero

le retour sera « chose faite » ; ou encore *ib.* 788 :

Quid ages, si accedent propius? — Ego recessero

dès qu'il les verra « en train d' » approcher, le recul sera

« chose faite », mais non « antérieur » à l'approche. Cic. *Att.* II 24, 5 *respiraro si te uidero* : le soulagement sera complet. Cés., *B. G.* IV 25, 3 *Ego certe meum officium praestitero* : « jusqu'au bout ». Dans ces exemples, le futur parfait se réfère simplement au présent du locuteur et non à un procès postérieur : c'est un temps absolu.

Il en va de même pour le plus-que-parfait. Il n'est pas rare de le trouver dans une subordonnée dont la principale est au présent ou au futur ; ainsi *Rud.* 554 ss. :

*Nunc si me adulescens Pleusidippus uiderit,
Quo ab arrabonem pro Palaestra acceperam,
Iam is exhibebit hic mihi negotium*

et comparer 860 s. :

*Quin<e> arrabonem a me accepisti ob mulierem et
Iam hinc abduxisti*

(*mulierem* / *Et eam hinc auexti edd.*). Pleusidippe emploie le parfait (malgré le parfait suivant) pour signifier que l'à-compte reste reçu ; si Labrax, par le plus-que-parfait, recule le procès achevé dans le passé, c'est que l'à-compte est présentement au fond de la mer. Mais il le recule par rapport à son propre présent, non par rapport à un autre procès passé : c'est un temps absolu. De même Cic. *Fam.* XIII 63, 1 *Non putau fieri posse ut mihi uerba dessent, sed tamen in M. Laenio commendando desunt...* 2 *Sed uereor ne iam superesse uerba putes, quae dixeram defutura*, où le plus-que-parfait, par opposition à *iam*, recule le procès achevé dans le passé : « j'ai-dit-avant », sans référence à un autre procès passé. Apulée, *Mét.* I 15, 4 *Unde autem, inquit, scio an conuectore illo tuo, cum quo sero deorteras, iugulato fugae mandes praesidium* : « Et qui me prouve que tu n'as pas égorgé ton compagnon de voyage, avec lequel tu es venu loger hier soir, et que tu ne cherches pas ton salut dans la fuite » (trad. Valette). Les deux compagnons sont encore à l'auberge ; c'est *sero* qui entraîne le plus-que-parfait de préférence au parfait parfaitement admissible, et non *iugulato* : l'indicatif montre que la relative est une remarque qui reste en dehors de l'interrogative indirecte. Quand les poètes épiques font suivre de la forme *dixerat* un discours au style

direct, ils ne marquent pas par là une antériorité, ils expriment un procès achevé à un moment donné du passé; ce *dixerat* est le correspondant exact du présent achevé *dixi* que prononce un orateur en terminant son discours. Quand Ovide écrit, *Mét.* I 367 :

Dixerat et flebant

il exprime la simultanéité, dans le passé, d'un procès achevé et d'un procès inachevé : « le discours était achevé et les larmes coulaient encore ». Par contre, quand, dans la même situation, c'est *dixit* qui est employé, il est coordonné à un parfait narratif : le poète reprend le récit immédiatement après le discours ; ainsi Virgile *En.* I 402ss. :

*Dixit et auertens rosea ceruice refulsit,
Ambrosiaequae comae diuinum uertice odorem
Spirauere ; pedes uestis defluxit ad imos
Et uera incessu patuit dea*

où *dixit* ne correspond plus au *dixi* de l'orateur, mais n'est que le premier d'une suite de procès narrés dans leur succession chronologique.

Il n'est donc pas exact de distinguer du plus-que-parfait correspondant au parfait achevé un second plus-que-parfait, un « plus-qu'aoriste », qui serait le prétérit du parfait narratif (ainsi J. Wackernagel, *Vorlesungen* I 190) ; le type syntaxique *eo postquam Caesar peruenit, obsides poposcit* est décisif : il n'y a pas en latin de forme qui corresponde au français *il fut parvenu*, il n'y a pas d'achevé narratif.

Pour bien comprendre la chose, il faut avoir présente à l'esprit la distinction saussurienne entre rapports associatifs et rapports syntagmatiques, ou, comme a proposé de dire M. Frei, « mémoriels » et « discursifs ». La valeur d'une forme se détermine sur le plan mémoriel, ses fonctions sur le plan discursif. Un plus-que-parfait peut fonctionner comme antérieur sans perdre sa valeur de passé achevé mais tout au contraire précisément parce qu'il a cette valeur. Par contre le narratif n'est pas une fonction du présent achevé, c'est une autre valeur : *dixit* passé narratif est homonyme de *dixit* présent achevé ; le second est en rapport mémoriel direct avec *dixerat* et *dixerit*,

d'une part, avec *dicit* de l'autre ; le premier ne l'est qu'avec *dicēbat* et *dixerat* (voir le tableau de la p. 22)¹.

C'est cette double valeur de la forme de parfait et la gêne qui a dû en résulter pour la langue qui a sans doute été l'amorce de l'innovation du roman commun dont les conséquences ont été les plus importantes pour le système des temps et des aspects : la création d'un nouveau présent achevé, à l'aide du participe passé et de l'auxiliaire *habēre*. L'histoire en est bien connue ; les débuts de l'innovation ont été exposés par Thielmann, *Arch. f. l. L.* II 372 ss. et 509 ss. ; la comparaison des langues romanes et l'usage des textes mérovingiens montrent d'une part que la forme nouvelle n'était plus un simple procédé occasionnel mais avait pris place dans le système et, d'autre part, que cette place était celle du présent achevé, d'où elle expulse la forme ancienne de parfait. Mais les langues romanes montrent aussi que cette forme s'est conservée avec son autre valeur, celle de passé narratif. Le roman commun dispose ainsi d'une triple série de formes pour l'expression du passé. L'emploi de l'imparfait ne semble pas avoir subi de changement profond ; celui du plus-que-parfait également reste, en gros, celui du latin classique. Aetheria emploie *dixeram* exactement comme nous l'avons vu faire à Cicéron : *Peregr.* 19, 16 *Eamus nunc ad portam per quam ingressus est Ananias cursor cum illa epistola quam dixeram* (le locuteur a raconté un peu plus haut l'histoire d'Ananias). Voici encore deux exemples instructifs ; l'un est de Saint Filastrius 112, 5 *Denique ipse Christus dominus quod ante nuntiauerat per sanctos prophetas hoc et postea firmando praeceperat dicens: Euntes baptizate omnes gentes, etc.*, où *praeceperat* exprime le procès achevé dans le passé exactement comme *nuntiauerat*, les rapports d'antériorité et de postériorité étant marqués non par les formes verbales, mais par les adverbes *ante* et *postea*. Le second est d'Ammien, XXVII 12, 3 (Clark) *captum regem Arsacen ... iussit ad latentem*

¹ M. R. Godel, dans ces *Cahiers* 7 (1948), p. 15, définit ainsi l'homonymie : sont homonymes « des monèmes, phonologiquement semblables, mais distingués par leur place dans les rapports associatifs ». Le monème est l'unité simple ; rigoureusement parlant, ce sont donc les désinences qui sont homonymes, le radical gardant son identité.

trahi posticam, eumque effossis oculis uinctum catenis argenteis ... exterminavit ad castellum Agabana nomine, ubi discruciatu ceciderat ferro poenali « il le relégua dans une forteresse nommé Agabana, où il a-succombé - alors dans les tortures, sous le fer du bourreau ». Le récit n'est pas exempt d'emphase et l'emploi du plus-que-parfait pour terminer la période semble bien dicté par une recherche d'expressivité : au parfait narratif qui exprime simplement les faits dans leur suite chronologique, Ammien a préféré le plus-que-parfait qui met sous nos yeux non pas le déroulement du procès, comme l'imparfait, mais le tableau immobile du procès achevé dans le passé².

Cette valeur est bien conservée en hiberno-roman et dans les plus anciens documents du vieux français. Pour l'espagnol, les faits sont rassemblés diligemment dans l'ouvrage de M. O. Becker, *Die Entwicklung des Plpft-Ind. im Spanischen* (Diss. Leipzig 1928). Par ex. *Cid* 2477 ss. (Menéndez Pidal) :

*Grado a Cristus, que del mundo es señor,
Quando veo lo que avia sabor,
Que lidiaran conmigo en campo mis yernos amos a dos :*

² M. E. Löfstedt, *Phil. Komm.*, p. 152 ss. explique cet emploi autrement : « Mir sagt indessen mein Sprachgefühl ganz bestimmt, dass mit einem Plusqu. der besprochenen Art, im Gegensatz zum Perf. oder Imperf. der Haupthandlung, etwas Nebensächliches, mehr bei Seite oder im Hintergrund (jedenfalls nicht auf gleicher Linie) Stehendes bezeichnet wird ». Certes, le narratif et l'inachevé ne sont pas « sur la même ligne » que l'achevé. Mais quand M. Löfstedt s'appuie sur le fait que le plus-que-parfait non antérieur apparaît presque toujours dans des subordonnées, spécialement des relatives, l'argument n'est pas valable : il en va de même pour le plus-que-parfait en fonction d'antérieur. Un examen rapide me fait relever dans le *Rudens* 6 subordonnées au plus-que-parfait dont 4 relatives, aucune principale gouvernant une subordonnée (5 principales sans subordonnée, qui sont donc sans intérêt pour notre problème) ; dans le premier livre des Lettres de Cicéron à Atticus : 14 subordonnées, dont 11 relatives (2 corrélatives incluses), contre 4 principales gouvernant une subordonnée ; mais l'une offre précisément un exemple du passé achevé pur : I 5, 4 *De Acutilliano autem negotio quod mihi mandaras, ut primum a tuo digressu Romam ueni, confeceram* « dès que j'arrivai à Rome..., je l'ai - alors - exécuté » (7 principales sans subordonnées). Enfin, dans les 30 premiers chapitres du livre VII de la *Guerre des Gaules*, 21 subordonnées, dont 15 relatives, et toutes avec l'emploi antérieur, aucune principale gouvernant une subordonnée (deux principales sans subordonnées). Il résulte de là que l'explication du fait ne doit pas porter sur le seul plus-que-parfait non antérieur, mais sur l'ensemble.

*Mandados buenos irán dellos a Carrión**Commo son ondrados e aver nos han grant pro*

M. Becker, p. 40, estime que *lidiaran* est « zweifellos perfektif ». Sans doute, la forme a la valeur d'aspect du perfectum latin, c'est-à-dire l'aspect achevé ; mais elle n'équivaut pas à un narratif ; le Cid ne raconte pas que ses gendres « combattirent » ; il exprime sa satisfaction de ce que, à un moment du passé, ils ont combattu ; c'est un achevé dans le passé : « ils ont-combattu-avant », qui diffère aussi bien du présent achevé *han lidiado* « ils ont-combattu-maintenant » que du narratif *lidiaron* « ils combattirent ». Cet emploi est fréquent surtout dans les *romances*, de style populaire ; ainsi dans le passage cité par M. Becker, p. 43 :

*Allí hablara don Nuño,
bien oreis lo que ha hablado*

Don Nuño a parlé dans le passé, *allí* ; le récitant va reproduire maintenant ses paroles, conservées dans le poème : *lo que ha hablado* ; l'opposition est nette.

En vieux-français également, quoiqu'on enseigne souvent le contraire, le plus-que-parfait exprime l'achevé dans le passé ; ainsi *St Léger*, 149ss :

*ciel Evvruint, qual hora · l vid,
penre · l rovat, lier lo fist.
HOR EN AUREZ LAS POENAS granz
quae il en fisdra, li tiranz :
li perfides tam fud cruels,
lis ols del cap li fai crever.*

Etc. « Cet Ebroïn, à l'heure qu'il le vit, ordonna de le prendre, le fit lier. Maintenant vous en entendrez les grandes peines qu'il en a-fait-alors, le tyran : le perfide tant fut cruel, les yeux de la tête lui fait crever ». Par les majuscules, le scribe a marqué qu'il y a ici un tournant ; un nouveau paragraphe commence (*Hor*), le récit s'arrête un instant et le poète annonce qu'il va raconter ce que le tyran a-fait-alors : d'où *fisdra* « fecerat » ; puis il reprend le récit au passé simple et au présent narratif. Encore au milieu du XI^e siècle, l'auteur de la *Vie de Saint Alexis* emploie la forme avec précision, vers 125 :

Ne vos sai dire com il s'en firet liez

« comme il en est -devenu- alors joyeux ». Le poète n'exprime pas le simple procès survenant dans une suite chronologique, mais évoque le tableau de la joie du saint par un achevé dans le passé.

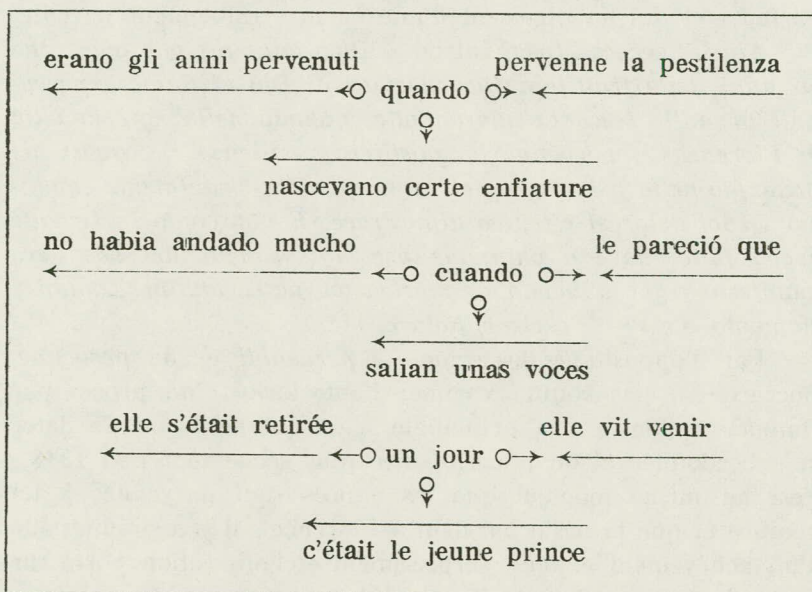
Cette valeur s'est conservée également dans la nouvelle forme de plus-que-parfait que se sont donnée les langues romanes, sur le modèle du présent achevé (passé composé), soit le syntagme imparfait du verbe « avoir » + participe passé : fr. *je vous l'avais bien dit*.

Il résulte de là qu'en créant un nouveau présent achevé, le roman commun n'a pas fait perdre au parfait narratif sa valeur d'aspect, mais qu'au contraire les oppositions d'aspect ont pris plus de netteté, les trois valeurs que le latin distinguait déjà au passé de l'indicatif étant pourvues maintenant chacune d'une expression formelle particulière. Cet état de choses s'est continué dans les langues romanes qui ont toutes, ou ont eu, un « imparfait », un « passé simple » et un « plus-que-parfait » et qui les opposent d'une façon sensiblement pareille.

Ainsi Boccace, *Dec.*, Introd. : *Dico adunque che gia erano gli anni della fruttifera Incarnazione di Dio al numero pervenuti di mille trecento quarant'otto, quando nella egregia città di Fiorenza ... pervenne la mortifera pestilenza ... ; quasi nel principio della primavera dell' anno predetto oribilmente cominciò i suoi dolorosi effetti a dimostrare. E non como in Oriente aveva fatto, dove a chiunque usciva il sangue del naso era manifesto segno d'inevitabile morte ; ma nascevano nel cominciamento d'essa ... certe enfiature, etc.*

Par l'opposition de *erano ... pervenuti* et de *pervenne*, Boccace n'a pas voulu exprimer l'antériorité d'un procès par rapport à l'autre ; la principale n'est qu'une façon de dater la subordonnée et on pourrait dire plus sèchement : en 1348 ; c'est au même moment que les années sont parvenues à tel nombre et que la peste parvient à Florence ; il y a simultanité d'un achèvement et d'un surgissement et l'opposition porte sur l'achevé et le surgissant ; l'aspect du premier procès est rétrospectif : le locuteur se reporte par la pensée à un certain moment du passé, l'an 1348, et de là regarde en arrière les

années qui « étaient parvenues » à ce nombre non pas antérieurement mais précisément à ce moment-là du passé ; tandis que l'aspect du second procès est prospectif : se reportant au même moment du passé, le locuteur regarde en avant la peste qui survient non postérieurement, mais précisément à ce moment-là. Quant à *nascevano*, il appartient aussi à la même époque, mais le locuteur accompagne par la pensée le déroulement du procès : l'aspect est (si je puis dire ainsi) « parallèle ». On peut faire les mêmes observations sur un texte espagnol, ainsi *Don Quichote I, IV* : *No habia andado mucho cuando le pareció que á su diestra mano de la espesura de un bosque que allí estaba salian unas voces delicadas como de persona que se quejaba* ; ou sur un texte français : Perrault, *Riquet à la Houppe* : *Un jour qu'elle s'était retirée dans un bois pour y plaindre son malheur, elle vit venir à elle un petit bonhomme fort désagréable, mais vêtu très magnifiquement. C'était le jeune prince Riquet à la Houppe*, etc. On pourrait représenter ces trois aspects par les schémas suivants :



(où ← indique le sens de l'écoulement du temps et ←○ la direction du regard du locuteur).

Objectivement, sans doute, la notion de temps est une pure construction de la pensée, « la coordination des mouvements » (J. Piaget, *Le développement de la notion de temps chez l'enfant*, p. 2) qui implique les notions d'« avant », « en même temps » et « après », lesquelles, rapportées à l'actualité du sujet engendrent le passé, le présent et le futur. Mais une fois construit, le temps est saisi par l'imagination concrétisante sous la forme d'un flux perpétuel : le temps passe, s'écoule, s'enfuit ; ou encore d'un milieu fluide où les êtres sont emportés eux-mêmes sans cesse dans la même direction : « Nous disons : le temps passe et c'est nous qui passons » ; « Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages ... ». Ces images traduisent notre impression subjective du temps, en fonction de laquelle la langue est construite autant qu'en fonction de notre connaissance objective. Prenons l'image d'un bateau remontant le cours d'une rivière ; le passager peut regarder ce qui se passe de trois points de vue : parallèlement à la marche du bateau, il voit se dérouler sous ses yeux le paysage comme un tableau mouvant : aspect parallèle ; de la proue, il voit surgir devant lui successivement les objets, un arbre, une maison, un pont : aspect prospectif ; de la poupe, il voit le panorama immobile de ce qu'il a laissé derrière lui : aspect rétrospectif³.

De ces trois aspects fondamentaux, de leurs combinaisons entre eux et avec les trois temps, de leurs oppositions discursives, découlent les valeurs et les fonctions diverses des formes romanes. Par exemple la fonction d'« itératif » de l'imparfait *usciva* ou celle d'antérieur du plus-que-parfait *aveva fatto* dans le texte ci-dessus cité. Le fait essentiel, c'est que la création en roman commun d'une nouvelle forme du présent achevé a

³ Si différente que soit ma conception de celle de M. G. Guillaume, je tiens à dire le profit que j'ai retiré de la lecture du ch. IV de son livre *Temps et verbe* (Paris 1929). Ce qu'il appelle « chronotypes » α et ω correspond aux aspects prospectif et rétrospectif, leur juxtaposition $\alpha + \omega$ à l'aspect parallèle. A mon sens, l'erreur de M. Guillaume est d'y attacher des valeurs temporelles ; erreur compréhensible, car, rapportés au présent vécu, les trois aspects correspondent aux trois temps. Mais le temps une fois construit est réversible, la pensée peut s'y mouvoir et s'y situer à son gré ; d'où la possibilité d'un passé prospectif, d'un futur rétrospectif, etc.

permis de donner une expression formelle univoque à l'aspect prospectif en faisant perdre à la forme de parfait sa valeur rétrospective.

Mais si le système devenait plus satisfaisant au point de vue de l'accord du système des formes avec celui des valeurs, par contre le système formel perdait sa belle symétrie primitive : il se produisait du même coup deux « cases vides », celles du présent et du futur prospectifs. Le besoin d'un présent prospectif n'est pas très impérieux, le présent étant naturellement parallèle ; dans les cas où ce besoin se fait sentir⁴, la langue s'en tire ordinairement soit par la forme de présent : *je pars*, soit par une périphrase : *je vais partir*. Mais au futur, naturellement prospectif, il n'est pas surprenant que dans un système qui possède une forme de passé prospectif, l'absence d'une forme correspondante soit ressentie comme un manque et que la case vide tende à se remplir ; c'est ce qui est arrivé en roman commun par la création d'un nouveau futur à partir de la périphrase infinitif + *habere* (pour le détail des faits, voir Thielmann, *Arch. f. lat.* L. II 48 ss et 157 ss ; Löfstedt, *Syntactica* II 63 ss ; Rohlf, *Arch. Rom.* VI 105 ss).

On enseigne en général que la disparition du futur simple tient à des causes phonétiques d'une part : l'usure des finales et le passage de *b* intervocalique et de *w* à β aurait abouti à la confusion de formes telles que *legēs* et *legis*, ou *amābit* et *amāuit*, etc. ; morphologiques, d'autre part : l'incohérence des formations de futur, *-bo*, *-bis* dans les deux premières conjugaisons, *-am*, *-ēs* dans les autres. Cette explication est insuffisante ; si le futur d'*inflectum* avait été nécessaire au système, la langue n'aurait pas eu de peine à réparer les formes défaillantes et à unifier le paradigme par création analogique : en fait elle l'a tenté, de l'époque de Plaute, qui a *exsugēbō*, *Epid.* 188, jusqu'au VIII^e siècle, où on relève des formes comme *potibunt* (voir Thielmann, *o. c.* p. 160 ss. ; Pei, *The language*

⁴ Par ex. dans ce petit dialogue qu'on peut entendre dans le métro : « Vous descendez à la prochaine ? — Non, mais je descendrai ». — En slave, qui possède une forme de présent prospectif (présent des verbes perfectifs), cette forme a pris valeur de futur.

of the eighth century texts, p. 279). Pourquoi ces tentatives n'ont-elles pas abouti⁵ ? En outre, l'explication ne tient pas compte du point de vue chronologique.

L'emploi de la périphrase comme substitut du futur remonte en effet fort haut. On en trouve déjà un exemple dans la traduction latine du *Pasteur* d'Hermas 3, 9, 5, où *uelle habetis* traduit *δηλώσετε* ; puis au IV^e s., chez Servius, *ad Aen.* III 457 « *uolens* » *quae uelle habet : nam « uolitura » propter asperitatem noluit dicere* (de même *ad Aen.* V 712). Ce n'est sans doute pas par hasard que ces premiers exemples concernent le verbe *uelle* ; comme le remarque Thielmann, dans la langue populaire *uoletis* devait être déjà un présent : *it. uolete*, etc., d'où l'emploi de la périphrase pour plus de clarté. Mais Saint Augustin déjà l'emploie avec un verbe quelconque, surtout dans les *Sermons*, ainsi Migne XXXVIII col. 1279 : *De Christi nomine erubescis ? ex eo quod erubescis modo hominibus, habes erubescere cum uenerit in gloria sua*, où *habes erubescere* s'oppose au futur parfait comme fait en latin classique le futur simple. Toutefois la comparaison des langues romanes montre qu'au VI^e siècle, quand les invasions slaves séparent le roumain du reste de la Romania, cet usage n'était pas encore général ; le roumain s'est servi d'une autre périphrase, *volo facere*, roum. *voiă face*. C'est pourquoi M. H.-F. Muller, *A Chronol. of v. l.*, p. 69 ss., a sans doute raison de ne placer l'aboutissement final du processus qu'à la fin de la période du roman commun (VII^e-VIII^e siècles). Le premier exemple — qui reste unique jusqu'aux *Serments de Strasbourg*

⁵ C'est ce qu'a bien vu M. K. Vossler, *Neue Denkformen im Vulgärlat.* (Festschr. f. Ph.-A. Becker, 1922, p. 178 s.) ; mais sa propre théorie (« Aber der ganze Zeitbegriff des Futurums war schwach und ging in die Brüche »), qui se fonde sur des considérations de psychologie populaire, est en l'air, comme l'a montré M. Löfstedt, *Synt.* II 68 ss. Au surplus, la seule existence de formes telles que v. fr. *iert* < *erit*, esp. *si viniere* < *si uenerit*, v. roum. *sa ascultare* < *sî ascultărit*, vejl. *kanturo* < *cantăro*, suffit à prouver que la catégorie du futur n'a jamais disparu de la langue parlée. Quant au besoin d'expressivité, il ne suffit pas non plus : pourquoi se manifeste-t-il précisément à telle époque et pourquoi n'atteint-il que le futur simple tandis que le futur parfait reste bien vivant en roman commun. (Pei. o. c., *ib.*) et persiste jusque dans l'espagnol, le roumain et le dalmate ?

— de la soudure des deux éléments du syntagme est la forme *daras* du ps. -Frédégaire (2, 12), au milieu du VII^e siècle. Or, selon M. Pei, *o. c.* p. 279 s., qui se fonde sur les travaux antérieurs et sur ses propres recherches, le futur simple disparaîtrait des textes vers le milieu du VIII^e siècle. Sans doute l'usage de la langue écrite n'est pas concluant pour celui de la langue parlée ; mais quand on trouve le futur simple dans des textes aussi proches de la langue parlée que p. ex. celui-ci : Fréd., *Chr.* 3, 65, *Filo filabo de quem Iustinus imperator nec agusta ad caput uenire non possit*, on est en droit de croire que les trois futurs y ont coexisté pendant quelque temps, d'autant plus que, pour le verbe « être », la coexistence du futur simple et du futur périphrastique est attestée par v. fr. *iert* et *sera*, v. pr. *er(t)* et *sera*. D'autre part, il ressort nettement de l'étude de Thielmann que le nouveau présent achevé *factum habeo* était entré dans le système du verbe dès le VI^e siècle, et cela concorde bien avec le fait qu'il est commun à toutes les langues romanes. Dès lors on voit que ce n'est pas la disparition du futur simple qui a provoqué la création du nouveau futur, mais la « case vide » résultant de ce que la création du nouveau présent achevé avait réduit la forme de parfait au rôle de signifiant univoque du passé prospectif. Ceci posé, on comprend que le futur simple, dont l'utilité était faible (car au futur l'expression de l'aspect parallèle est rarement nécessaire, et des périphrases comme fr. *il ira chantant* pouvaient suffire à ce besoin) ait succombé à la concurrence du nouveau futur mieux adapté au système.

On peut résumer ce qui précède dans le tableau suivant qui représente, en gros, le système des temps et des aspects du roman commun vers la fin du VII^e siècle environ :

Temps:	passé	présent	futur
Aspects:			
parallèle	* <i>βedéat</i>	* <i>βédet</i>	
prospectif	* <i>βidet</i>		* <i>βedére át</i>
rétrospectif	* <i>βíderat</i>	* <i>at βísu</i> (<i>βedútu</i>)	* <i>βíderet</i>

Ce système est très loin de l'indo-européen. En indo-européen, l'aspect reste attaché au sens même de la racine qui influe sur la forme du thème verbal. Ainsi, sur la racine **a₁ei-* « aller », essentiellement durative, il construit un thème de présent gr. *εἶμι*, skr. *émi*, mais pas d'aoriste ; par contre, sur la racine « ponctuelle » **g^we₂-* signifiant probablement « faire un pas » (cf. gr. *βῆμα* « pas »), il construit un thème d'aoriste gr. *ἔβη*, skr. *ágāt* ; pour en tirer un présent il doit recourir à un procédé particulier, le redoublement, à valeur sans doute itérative, comp. Hom. O 686 *μακρὰ βεβᾶς* « faisant de grands pas ». En grec encore, à date ancienne, le choix du thème traduit la représentation que se fait le locuteur de la nature du procès. Ainsi A 32: *Ὡς ἔφατ'· ἔδρεισεν δ' ὁ γέρον καὶ ἐπειθετο μύθῳ* « Ainsi parlait-il ; le vieillard fut pris de peur et il obéissait à la parole (l'ordre d'Agamemnon) ». Le poète représente le premier et le troisième procès comme ayant duré un certain temps, le second comme ayant surgi d'un coup. Le français mettrait ici trois passés simples, prospectifs : le locuteur se situe en pensée avant les événements et représente les procès comme survenant simplement dans leur succession chronologique ; la pensée s'est distancée de son objet et les aspects traduisent la qualité du point de vue du locuteur et non plus la qualité du déroulement du procès⁶. C'est en latin que s'est fait le pas décisif : d'un changement de valeur du parfait il est résulté dans le système une série de réactions qui se commandent l'une l'autre, jusqu'à l'établissement d'un nouvel équilibre.

En guise de conclusion, qu'on me permette de rappeler — elle ne sera pas déplacée dans ces cahiers — la célèbre comparaison de Saussure entre l'évolution linguistique et une partie d'échecs : « Pour passer d'un équilibre à l'autre, ou — selon notre terminologie — d'une synchronie à l'autre, le déplacement d'une pièce suffit ... »

⁶ Ceci vaut pour le système flexionnel. On sait que le roman peut aussi exprimer des aspects concrets, soit par l'emploi de préverbes : *aller / s'en aller*, ou de suffixes : *taper / tapoter*, ou encore par des périphrases : *être en train de*, *se mettre à*, des oppositions lexicologiques : *être / tomber malade*, etc.

... le coup a un retentissement sur tout le système ; il est impossible au joueur de prévoir exactement les limites de cet effet. Les changements de valeur qui en résulteront seront, selon l'occurrence, ou nuls, ou très graves, ou d'importance moyenne. Tel coup peut révolutionner l'ensemble de la partie et avoir des conséquences même pour les pièces momentanément hors de cause » (*C. L. G.* p. 126).

André Burger.

Mise au point de quelques notions fondamentales de la phonologie

Parmi les affirmations de principe contenues dans le « Cours de Linguistique Générale » attribué à F. de Saussure¹, il en est une qui a connu un succès encore plus grand que la fameuse distinction entre langue et parole : c'est l'idée que « dans la langue, il n'y a que des différences » (p. 172). Le succès de cette thèse se mesure au fait que l'école pragoise de phonologie a minutieusement organisé sa discipline sur la base des oppositions de signes et ne reconnaît qu'une fonction au phonème : celle de distinguer les significations. En particulier, il est frappant de constater que dans les « Grundzüge der Phonologie » de Trubetzkoy, la théorie des phonèmes s'intitule « Unterscheidungslehre ».

Tous les travaux qui obéissent à cette tendance présentent la langue comme un phénomène étrange, exceptionnel. En effet, il y a du point de vue logique quelque chose de paradoxal dans l'affirmation que rien n'est positif dans la langue, que tout y est différentiel. L'expérience commune nous enseigne au contraire que lorsque nous opposons deux choses pour établir la différence qui les sépare, cela implique qu'elles sont comparables, c'est-à-dire qu'elles présentent quelque chose de commun : par exemple, un Chinois diffère d'un nègre et d'un blanc, mais tous trois ont en commun la nature humaine ; par contre, personne ne songerait à opposer un logarithme à un

¹ Les passages cités sont tirés de la première édition (1916).

accès de colère, car l'un n'a rien de commun avec l'autre. Puisque, pour opposer deux choses, il faut en général qu'elles aient un caractère commun, on s'attend à ce que la langue ne présente pas seulement des oppositions, des différences, mais aussi des ressemblances, des identités. Néanmoins, Saussure affirmait que dans la langue il n'y a que des différences, et d'autres le répètent encore. N'est-ce pas un paradoxe ?

Jusqu'à présent, personne n'a — semble-t-il — cherché à répondre à cette question. En face des saussuriens qui se sont mis à la recherche de tout ce qui est différentiel dans les langues, les adversaires de cette façon exclusive de voir se sont contentés de hausser les épaules et de continuer leurs travaux comme avant. On attend toujours le débat contradictoire ; personne ne relève le défi lancé par Saussure. Aurait-il donc raison ?

Cette question mérite qu'on lui donne une réponse, et cela pour plusieurs raisons. D'abord il s'agit évidemment d'un pur souci de vérité scientifique : a-t-on le droit de ne voir que des différences dans la langue ? Mais il s'agit aussi d'une question de méthode : a-t-on le droit de ne procéder qu'à des oppositions ? Enfin, il s'agit des rapports entre la pensée et le langage : si notre pensée se sert vraiment d'un instrument qui ne connaît que des différences, ne faut-il pas conclure que la pensée elle-même ignore les ressemblances, et ne faut-il pas bannir de la psychologie l'idée même de la ressemblance ?

Le but du présent article est de rechercher d'abord si la langue attache une fonction aux ressemblances ou identités. Comme on le verra, la réponse se trouve dans les travaux de ceux-là mêmes qui font profession de ne s'intéresser qu'aux différences, et en premier lieu chez Saussure, le père de l'idée que « dans la langue, il n'y a que des différences »².

Une fois établi le rôle essentiel des ressemblances, un autre but devra être poursuivi : mettre au point certaines notions fondamentales de la phonologie, pour lesquelles on n'avait fait intervenir que les différences.

² Par Saussure, il faut comprendre ici l'image que nous en ont donnée ceux qui ont pris la responsabilité de publier le Cours.

I. Saussure contre Saussure.

Dans le *Cours de Linguistique Générale*, l'affirmation saussurienne mise ici en question est suivie d'un commentaire destiné à la préciser :

Bien plus, une différence suppose en général des termes positifs entre lesquels elle s'établit ; mais dans la langue il n'y a que des différences *sans termes positifs* (p. 172).

Toutefois une importante restriction est formulée quelques lignes plus bas, où Saussure mentionne explicitement des faits positifs :

Mais dire que tout est négatif dans la langue, cela n'est vrai que du signifié et du signifiant pris séparément : dès que l'on considère le signe dans sa totalité, on se trouve en présence d'une chose positive dans son ordre. ... Bien que le signifié et le signifiant soient, chacun pris à part, purement différentiels et négatifs, leur combinaison est un fait positif ; c'est même la seule espèce de faits que comporte la langue, puisque le propre de l'institution est justement de maintenir le parallélisme entre ces deux ordres de différences (p. 173).

Il y a dans ce passage une idée qu'il faut tirer au clair : c'est la possibilité de considérer séparément le signifiant ou le signifié. Il suffit de feuilleter le *Cours* pour s'apercevoir que Saussure ne parvient pas à opérer cette séparation. En effet, dans le paragraphe intitulé « La valeur linguistique considérée dans son aspect conceptuel », on trouve ces lignes :

Le français *mouton* peut avoir la même signification que l'anglais *sheep*, mais non la même valeur, et cela pour plusieurs raisons, en particulier parce qu'en parlant d'une pièce de viande apprêtée et sur la table, l'anglais dit *mutton* et non *sheep*. La différence de valeur entre *sheep* et *mouton* tient à ce que le premier a à côté de lui un second terme, ce qui n'est pas le cas en français (p. 166).

Saussure prouve en tout cas que le *signifiant* unique du français est associé aux *signifiés* des deux *signifiants* anglais ; Saussure ne sépare les *signifiés* anglais que parce qu'il fait appel à deux *signifiants* différents. Autrement dit, il ne considère pas les signifiés isolément. Il en est de même dans le passage suivant :

Des synonymes comme *redouter*, *craindre*, *avoir peur* n'ont de valeur propre que par leur opposition ; si *redouter* n'existait pas, tout son contenu irait à ses concurrents (p. 167).

Le contenu de *redouter*, c'est le signifié de ce *signifiant* ; et les concurrents ou synonymes sont des *signifiants* différents associés à des *signifiés* à peu près semblables. Force nous est donc de conclure que Saussure ne parvient pas à considérer isolément les signifiés dans le paragraphe même où il prétend le faire.

Le paragraphe suivant du Cours est consacré à « La valeur linguistique considérée dans son aspect matériel », c'est-à-dire au signifiant seul. Mais ce que Saussure y dit du génitif pluriel tchèque et de certain imparfait grec (p. 170) concerne autant le signifié que le signifiant, puisqu'il ne peut s'empêcher de mentionner que les signifiants considérés servent à exprimer le génitif et l'imparfait.

Le seul point où Saussure semble avoir raison, c'est la question des phonèmes : on peut en parler sans mentionner de signifié particulier. Mais la raison en est que le phonème n'est pas un signifiant.

En conclusion, Saussure ne traite nulle part des signifiants ou des signifiés isolément ; les différences qu'il signale apparaissent quand il considère le signe dans sa totalité. Et d'ailleurs, il écrit lui-même :

Dans la langue, comme dans tout système sémiologique, ce qui distingue un signe, voilà tout ce qui le constitue (p. 174).

Cette phrase figure dans le paragraphe intitulé « Le signe considéré dans sa totalité », et Saussure ne parle plus de « la chose positive dans son ordre » qu'il mentionnait à la page 173. On est donc porté à croire qu'il a trahi sa pensée quand il a émis l'idée étrange que la combinaison des faits négatifs que sont le signifiant et le signifié produit un fait positif. Et c'est apparemment ce que les disciples de Saussure ont conclu : tous parlent uniquement des différences ; l'allusion aux faits positifs est passée sous silence.

Et pourtant, on trouve dans le Cours plus d'un endroit où Saussure mentionne autre chose que des différences ou

oppositions. Le chapitre III est intitulé de façon significative « Identités, réalités, valeurs » (p. 155), et l'on y trouve cette déclaration catégorique :

Le mécanisme linguistique tout entier roule sur des identités et des différences, celles-ci n'étant que la contre-partie de celles-là (p. 156).

Il est encore fait allusion aux identités dans le passage suivant :

Jusqu'ici les unités nous sont apparues comme des valeurs, c'est-à-dire comme les éléments d'un système, et nous les avons considérées surtout dans leurs oppositions ; maintenant nous reconnaissons les solidarités qui les relient ; elles sont d'ordre associatif et d'ordre syntagmatique, et ce sont elles qui limitent l'arbitraire (p. 188).

Mais le passage le plus frappant est celui où, pour intégrer la notion de génitif dans la langue, Saussure se base uniquement sur une ressemblance :

Soit les trois génitifs latins *domin-i, reg-is, ros-arum* ; les sons des trois désinences n'offrent aucune analogie qui donne prise à l'association ; mais elles sont pourtant rattachées par le sentiment d'une valeur commune qui dicte un emploi identique ; cela suffit pour créer l'association, en l'absence de tout support matériel, et c'est ainsi que la notion de génitif en soi prend place dans la langue (p. 196).

Ces trois citations³ suffisent à montrer Saussure en contradiction ouverte avec lui-même ; et l'on a le droit de s'étonner que ceux qui ont lu Saussure n'en aient rien dit.

Pour découvrir laquelle des deux thèses contradictoires est la plus proche de la réalité, il suffit d'examiner si Saussure parvient effectivement à ne tenir compte que des différences dans les passages mêmes où il prétend démontrer que « dans la langue il n'y a que des différences ».

En premier lieu, Saussure fait état de l'opposition existant en anglais entre *mutton* et *sheep* en regard du terme unique *mouton* dont dispose le français ; il en conclut :

³ On pourrait encore citer la théorie des rapports associatifs (pp. 177, 179), des identités synchroniques (p. 155), et des identités diachroniques (p. 252) ; ces appellations sont éloquentes par elles-mêmes.

La différence de valeur entre *sheep* et *mouton* tient à ce que le premier a à côté de lui un second terme, ce qui n'est pas le cas pour le mot français (p. 166).

Saussure ne peut rapprocher *sheep* et *mutton* que parce qu'ils ont quelque chose de commun ; il ne serait pas possible d'opposer *sheep* à *veal* ou à *beef* ; seul *mutton* offre la parenté de sens nécessaire. Nous concluons donc que Saussure fait implicitement appel à une ressemblance.

Il continue sa démonstration comme suit :

Dans l'intérieur d'une même langue, tous les mots qui expriment des idées voisines se limitent réciproquement : des synonymes comme *redouter*, *craindre*, *avoir peur* n'ont de valeur propre que par leur opposition (p. 167).

La formule « idées voisines » est la mention explicite des ressemblances indispensables pour procéder à l'opposition ; et le mot « synonymes » n'est qu'une autre façon de mentionner la même ressemblance.

Enfin, Saussure cite un exemple relatif à la forme :

Inversement, il y a des termes qui s'enrichissent par contact avec d'autres ; par exemple, l'élément nouveau introduit dans *décrépit* (« un vieillard décrépît », voir page 122) résulte de la coexistence de *décrépi* (« un mur décrépi »). Ainsi la valeur de n'importe quel terme est déterminée par ce qui l'entoure (p. 167).

Ici, il s'agit de deux signifiants se prononçant exactement de même, et c'est à cette ressemblance que Saussure fait appel pour expliquer l'évolution sémantique.

Les passages qui viennent d'être commentés sont extraits du paragraphe relatif à « La valeur linguistique considérée dans son aspect conceptuel ». Dans le paragraphe suivant — « La valeur linguistique considérée dans son aspect matériel » — Saussure oppose deux formes du mot tchèque signifiant « femme » ; l'une a la terminaison *-a*, l'autre n'a aucune terminaison ; Saussure en conclut qu'une absence de signe positif fonctionne par opposition à la présence d'un signe, ce qui est incontestable. Mais il oublie de remarquer que cette opposition entre l'absence et la présence du signe en question ne peut

fonctionner que lorsqu'elle est associée à la présence d'un élément commun, le radical du mot décliné. Autrement dit, l'opposition partielle se combine à une ressemblance partielle.

Dans le passage suivant, Saussure semble avoir raison à première vue :

Les phonèmes sont avant tout des identités oppositives, relatives et négatives. Ce qui le prouve, c'est la latitude dont les sujets jouissent pour la prononciation dans la limite où les sons restent distincts les uns des autres. Ainsi en français, l'usage général de grasseyer l'*r* n'empêche pas beaucoup de personnes de le rouler ; la langue n'en est nullement troublée ; elle ne demande que la différence et n'exige pas, comme on pourrait l'imaginer, que le son ait une qualité invariable. Je puis même prononcer l'*r* français comme *ch* allemand dans Bach, doch, etc., tandis qu'en allemand je ne pourrais pas employer *r* pour *ch* puisque cette langue reconnaît les deux éléments et doit les distinguer (p. 171).

C'est vrai pour autant qu'on s'en tienne aux faits cités. Mais il ne serait pas permis à un Français de remplacer l'*r* par l'un des sons que l'anglais écrit *th* ou *ng*, bien que ces derniers sons ne puissent se confondre avec aucun autre son français. Le caractère différentiel ne suffit donc pas à expliquer l'usage linguistique. En réalité, Saussure a choisi le *ch* allemand parce qu'il ressemble à une certaine prononciation de l'*r*. Pour être implicite, l'appel à la ressemblance est néanmoins indispensable.

Saussure invoque aussi l'écriture :

La valeur des lettres est purement négative et différentielle ; ainsi une même personne peut écrire *l* avec des variantes telles que : ...⁴. La seule chose essentielle est que ce signe ne se confonde pas sous sa plume avec celui de *l*, de *d*, etc. Les valeurs de l'écriture n'agissent que par leur opposition réciproque au sein du système défini, composé d'un nombre déterminé de lettres (pp. 171-172).

Personne ne contestera que l'opposition entre les lettres soit une chose essentielle ; mais elle ne suffit pas. Supposons qu'un Français en écrivant remplace chaque lettre par celle qui la suit dans l'alphabet ; par exemple, « un nid » s'écrirait « vo oje ». Le résultat serait que toutes les lettres resteraient aussi distinctes que dans l'écriture normale ; mieux encore :

⁴ Suivent trois graphies différentes de la lettre *l*.

elles continueraient à obéir au même système. Et pourtant, le lecteur non prévenu ne comprendrait plus rien : ce serait de la cryptographie. On ne peut donc pas affirmer que les lettres n'ont qu'une valeur différentielle. Saussure oublie que les différentes façons de tracer le *t* se ressemblent ; s'il n'en était pas ainsi, le lecteur serait dérouté.

Plus loin, à propos de rapports syntagmatiques et associatifs, Saussure parle encore d'opposition :

Quand quelqu'un dit *Marchons !*, il pense inconsciemment à divers groupes d'associations à l'intersection desquels se trouve le syntagme *Marchons !* Celui-ci figure d'une part dans la série *Marche !* *Marchez !*, et c'est l'opposition de *Marchons !* avec ces formes qui détermine le choix ; d'autre part, *Marchons !* évoque la série *Montons !* *Mangeons !* etc., au sein de laquelle il est choisi par le même procédé ; ... (p. 185).

Les rapports associatifs existant entre *Marchons*, *Marche* et *Marchez* tiennent à ce que ces trois mots ont un élément formel commun *march-* ; et de même, les rapports associatifs entre *Marchons*, *Montons* et *Mangeons* tiennent à l'élément commun *-ons*.

En résumé, nous constatons que Saussure fait appel à des ressemblances chaque fois qu'il veut mettre des faits en opposition ; autrement dit, il ne parvient pas à démontrer sa thèse que « dans la langue, il n'y a que des différences ». Cette thèse est donc un paradoxe.

Au contraire, nous pouvons affirmer que Saussure s'est conformé aux faits quand il a prononcé la phrase déjà citée :

Le mécanisme linguistique tout entier roule sur des identités et des différences, celles-ci n'étant que la contre-partie de celles-là (p. 156).

Mais aucun disciple de Saussure ne cite cette déclaration.

* * *

II. Trubetzkoy contre Trubetzkoy.

Après avoir invoqué le Saussure méconnu contre le Saussure connu, il serait intéressant de soumettre au même examen tous les auteurs qui se réclament du paradoxe saussurien. On s'en tiendra ici à Trubetzkoy parce qu'il est le représentant le plus attitré de l'école de Prague et qu'il s'est proclamé adepte de Saussure.

On trouve deux déclarations explicites à ce sujet sous la plume de Trubetzkoy dans le numéro spécial que le *Journal de Psychologie* consacra en 1933 aux faits linguistiques :

Puisqu'un phonème est un élément différentiel, une *valeur* linguistique au sens de F. de Saussure, il ne peut être défini que par ses rapports avec les autres phonèmes du même système (p. 233).

Il ajoute en note au bas de la page :

Pour employer l'expression de F. de Saussure, « sa plus exacte caractéristique est d'être ce que les autres (phonèmes du même système) ne sont pas » ; voir *Cours de Ling. Génér.*, p. 162.

Et plus loin, il définit son programme :

Conformément à son attitude méthodologique, la phonologie consacre sa plus grande attention à l'étude des *oppositions phonologiques* (p. 234).

Dans sa dernière œuvre *Grundzüge der Phonologie*, Trubetzkoy se montre fidèle à cette attitude de principe :

Die Phonologie hat zu untersuchen, welche Lautunterschiede in der betreffenden Sprache mit Bedeutungsunterschieden verbunden sind, wie sich die Unterscheidungselemente (oder Male) zueinander verhalten und nach welchen Regeln sie miteinander zu Wörtern (bezw. Sätzen) kombiniert werden dürfen (p. 14).

Mais cela ne l'empêche pas de déclarer formellement dans ces mêmes *Grundzüge* que les ressemblances sont inséparables des différences :

Ein Gegensatz (eine Opposition) setzt nicht nur solche Eigenschaften voraus, durch welche sich die Oppositionsglieder voneinander unterscheiden, sondern auch solche Eigenschaften, die beiden Oppositionsgliedern gemeinsam sind. Solche Eigenschaften können als « Vergleichsgrundlage » bezeichnet werden. Zwei Dinge, die gar keine Ver-

gleichsgrundlage, d. i. keine einzige gemeinsame Eigenschaft besitzen (z. B. ein Tintenfasz und die Willensfreiheit) bilden kein Gegensatz (pp. 60-61).

Cette constatation n'est pas une simple remarque marginale ; Trubetzkoy attribue réellement une fonction phonologique à cette « Vergleichsgrundlage ». En particulier, il y fait appel lorsqu'il s'agit de neutralisation :

In den Stellungen, wo ein aufhebbarer Gegensatz tatsächlich aufgehoben ist, verlieren die spezifischen Merkmale eines Oppositionsgliedes ihre phonologische Geltung, und nur jene Züge bleiben relevant, die beiden Gliedern gemeinsam sind (d. i. die Vergleichsgrundlage der betreffenden Opposition) (p. 70).

C'est la même « Vergleichsgrundlage » qui est à la base de la classification des oppositions d'après leurs relations avec le système entier, laquelle classification est la plus importante de toutes, comme Trubetzkoy a soin de le dire :

Die Struktur eines Phonemsystems hängt von der Verteilung der eindimensionalen, mehrdimensionalen, proportionalen und isolierten Oppositionen ab. Die Einteilung der Oppositionen in diese vier Klassen ist eben deswegen wichtig. Die Einteilungsgrundsätze sind dabei auf das Phonemsystem bezogen : ob eine Opposition ein- oder mehrdimensional ist, hängt davon ab, ob das, was den betreffenden Oppositionsgliedern gemeinsam ist, nur ihnen eignet oder noch bei anderen Gliedern desselben Systems wiederkehrt.; ob eine Opposition proportional oder isoliert ist, hängt davon ab, ob das gleiche Oppositionsverhältnis noch in anderen Oppositionen desselben Systems wiederkehrt oder nicht (pp. 66-67).

Les traits communs à plusieurs phonèmes sont encore invoqués par Trubetzkoy quand il démontre que les sons allemands écrits *h* et *ng* constituent deux phonèmes distincts, bien qu'aucune opposition directe ne soit possible entre eux :

Aber die Opposition zwischen deutsch *h* und *ng*, ..., ist trotzdem distinktiv, weil das einzig Gemeinsame, was diese zwei Laute besitzen, nämlich ihre konsonantische Eigenschaft, keineswegs ihnen allein eigen ist und sie dadurch nicht von den anderen deutschen Konsonanten unterschieden werden (p. 32).

Et l'archiphonème se définit aussi par l'appel à la ressemblance :

Die Gesamtheit der distinktiven Eigenschaften, die zwei Phonemen gemeinsam sind. (p. 71).

Ces diverses citations montrent qu'en 1939 Trubetzkoy en est venu à attacher une fonction phonologique à certains éléments communs, à certaines identités. On s'attend donc à ce qu'il renie le paradoxe saussurien ou tout au moins à ce qu'il ne présente plus la phonologie comme une théorie des oppositions. Mais comme on l'a vu, l'objet de son étude reste les « Bedeutungsunterschiede » et les « Lautunterschiede ». Trubetzkoy ne se rend pas compte de la contradiction à laquelle son évolution l'a amené.

Cette contradiction, surprenante chez un esprit aussi géométrique, est à mettre en rapport avec l'évolution inverse que nous constatons dans une matière de pure présentation. En 1933, dans le *Journal de Psychologie*, Trubetzkoy présentait comme première tâche de la phonologie l'établissement de certaines identités :

En faisant prononcer plusieurs fois le mot *temps* à plusieurs Français et en enregistrant leur prononciation par un appareil phonétique, on constate des différences, non seulement dans la prononciation des divers individus, mais même dans la prononciation du même mot chez le même individu à différents moments. Mais « ce qu'on s'imagine prononcer » ne change pas (du moins dans un état de langue donné). Chacun des Français dont nous venons de parler s'imagine prononcer chaque fois le même mot *temps*. Il s'imagine prononcer dans ce mot le même premier son que dans *toit*, *tige*, *tâche*, (un son qui diffère du premier son de *dent* de la même manière que le premier son de *pas* diffère de celui de *bas*, ou celui de *camp* diffère de celui de *gant*, etc.), et le même son final que dans *champ*, *gland*, *vent* (son qui diffère de la finale de *ta* de la même manière que la finale de *champ* diffère de celle de *chat*, ou la finale de *vent* diffère de celle de *vas*, etc.) (p. 233).

Ce passage, qui était destiné à établir la différence fondamentale entre phonologie et phonétique, montrait en même temps — peut-être involontairement — que la phonologie doit s'intéresser en tout premier lieu à ce qui est commun à différentes prononciations. Trubetzkoy mettait l'accent sur les ressemblances, il en faisait la base de la phonologie.

Mais on cherche vainement à retrouver ces considérations dans les *Grundzüge*. Ce qui s'en rapproche le plus se trouve dans le paragraphe relatif à « Phonologie und Lautstylistik » (pp. 17-21) ; mais Trubetzkoy ne dit plus explicitement que

sous la diversité des prononciations, le phonologue doit retrouver l'élément commun ; tout l'accent est mis sur les différences et leur intérêt pour la science. Nous trouvons donc ici une évolution en sens inverse de celui qui a été signalé plus haut. Au lieu de tenir un plus grand compte des ressemblances, Trubetzkoy se montre davantage attiré par l'aspect différentiel des faits linguistiques.

On a vu que Saussure attribuait un caractère négatif aux phonèmes. Par contre, Trubetzkoy a très bien compris qu'il fallait définir le contenu du phonème et que pour cela il fallait sortir du système d'oppositions phonologiques et se tourner vers la phonétique :

Wenn wir im Kapitel III mit rein logischen Begriffen operierten, so müssen wir nunmehr diese logischen Begriffe mit akustischen und artikulatorischen, d. i. mit *phonetischen* Begriffen verbinden. Denn über die einzelnen Schalleigenschaften kann uns keine andere Wissenschaft als die Phonetik belehren (pp. 81-82).

Cet appel aux données positives de la phonétique est impliqué dans la définition du phonème :

Man darf sagen, dass das Phonem die Gesamtheit der phonologisch relevanten Eigenschaften eines Lautgebildes ist (p. 35).

Malgré cela, Trubetzkoy semble garder une certaine nostalgie du caractère « négatif » du phonème :

Die Definition des Gehaltes eines Phonems hängt davon ab, welche Stelle dieses Phonem im gegebenen Phonemsystem einnimmt, d. i. letzten Endes davon, welchen anderen Phonemen es entgegengestellt wird. Daher kann ein Phonem manchmal eine rein negative Definition erhalten. Zieht man, z. B. alle fakultativen und kombinatorischen Varianten des deutschen *r*-Phonems in Betracht, so wird man dieses Phonem nur als « nicht-laterale Liquida » definieren müssen — was eine rein negative Definition ist, da die « Liquida » selbst ein « nichtnasaler Sonorlaut » und der « Sonorlaut » ein « Nichtgeräuschlaut » ist (p. 60).

Le mot « manchmal » indique qu'il n'est pas possible de définir tous les phonèmes de façon négative. Trubetzkoy ne s'explique pas davantage.

Ce passage est à rapprocher d'un autre endroit des *Grundzüge* où reparaît la méthode négative : après avoir défini posi-

tivement les oppositions privatives et les graduelles, Trubetzkoy ajoute que les oppositions équipollentes sont celles qui ne sont aucune des deux précédentes (p. 62). C'est évidemment une définition négative. Mais en 1936, Trubetzkoy définissait les oppositions équipollentes de façon positive :

Une opposition est équipollente quand chacun de ses termes est caractérisé par une qualité spécifique. (Essai d'une théorie des oppositions phonologiques, *Journal de Psychologie*, XXXIII.)

Il suffit de maintenir cette définition pour pouvoir dire que les oppositions graduelles sont celles qui ne sont ni privatives ni équipollentes, ou bien que les oppositions privatives sont celles qui ne sont ni équipollentes ni graduelles. Quand une énumération est complète, on peut toujours dire que l'un quelconque de ses termes n'est aucun des autres ; cela ne veut pas dire que le terme ainsi défini négativement ne puisse pas être défini positivement. On renonce simplement à définir le dernier terme parce que cette définition est superflue... ou difficile.

De ces diverses confrontations de textes se dégage la conclusion générale que, tout en attribuant aux ressemblances, aux éléments positifs une importance accrue, Trubetzkoy n'a pas su se libérer complètement, dans ses déclarations théoriques, de l'idée saussurienne que « dans la langue, il n'y a que des différences ». Toute la théorie des phonèmes reste pour lui une « Unterscheidungslehre » (p. 30-240).

III. *Importance des ressemblances.*

La partialité manifestée par Trubetzkoy à l'égard de l'aspect différentiel ou négatif des faits linguistiques est responsable d'un défaut fondamental de sa théorie, défaut qui affecte sa conception de l'opposition et celle du phonème.

Trubetzkoy a en effet défini la fonction du phonème de deux façons différentes. Celle à laquelle il a attaché le moins d'importance se formule comme suit :

Die Phoneme sind eben die Unterscheidungsmerkmale der Wortgestalten (p. 34).

Il a soin de préciser que cette « Wortgestalt » est « eine lautliche Ganzheit », c'est-à-dire un fait phonétique : c'est le signifiant. Donc la définition ci-dessus ne fait pas appel au signifié : le phonème sert à distinguer des signifiants. Et nous retrouvons la même attitude à l'autre bout du livre :

Die distinktive Funktion ist für die Sprache als solche unentbehrlich : die einzelnen Schallkomplexe, die den Bedeutungseinheiten entsprechen, müssen unbedingt verschieden sein, damit sie nicht verwechselt werden ; damit jeder von diesen Schallkomplexen in seiner Individualität genügend gekennzeichnet ist, muss er bestimmte « Schallmale » in bestimmter Reihenfolge aufweisen, wobei jede Sprache nur eine beschränkte Anzahl von solchen « Schallmalen » besitzt und sie nach bestimmten Regeln zu bedeutungsgeladenen Schallkomplexen kombiniert (p. 241).

Cela signifie très clairement que le signifiant forme un tout indivisible en face du signifié : c'est le « Schallkomplex » qui est « bedeutungsgeladen », et ce sont les divers complexes qui s'opposent pour distinguer les signifiés. Quant aux phonèmes, appelés ici « Schallmale », ils servent à distinguer les « Schallkomplexe », c'est-à-dire les signifiants. Trubetzkoy n'établit donc aucun rapport direct entre phonème et signifié ; et cela nous permet de conclure qu'il y a deux sortes d'oppositions : les oppositions de signifiants servant à distinguer les signifiés et les oppositions de phonèmes servant à distinguer les signifiants.

Par contre, nous trouvons une conception beaucoup moins nette dans la définition de l'opposition phonologique :

Schallgegensätze, die in der betreffenden Sprache die intellektuelle Bedeutung zweier Wörter differenzieren können, nennen wir phonologische (oder phonologisch distinktive oder auch distinktive) Oppositionen. ... Im Deutschen ist der Gegensatz *o-i* phonologisch (distinktiv), vgl. *so-sie, Rose-Riese, ...* (pp. 30-31).

Il s'agit ici explicitement d'une opposition de phonèmes, et non de signifiants : Trubetzkoy a soin d'isoler les phonèmes *o* et *i*. Selon lui cette opposition *o-i* servirait à distinguer les « intellektuelle Bedeutungen », c'est-à-dire les signifiés. Et la même conception se retrouve dans le classement des oppositions : les exemples cités ne sont jamais que des phonèmes isolés, comme *d-b* ou *t-d* (p. 61).

Dire que les phonèmes *o* et *i* servent à opposer les signifiés que nous désignons par « ainsi » et « elle(s), ils » ou par « rose » et « géant », c'est considérer ces phonèmes comme des signifiants, ou peu s'en faut. En tous cas, cela ne permet pas de séparer la fonction du phonème et la fonction du signifiant ; car on dirait avec autant de vérité que ce sont les signifiants « so » et « sie », « Rose » et « Riese » qui servent à distinguer les signifiés en question. Bref, les oppositions de phonèmes et les oppositions de signifiants sont confondues dans ce passage.

La même confusion se retrouve au moment où Trubetzkoy passe de l'idée de membre d'opposition à celle d'unité phonologique :

Jedes Glied einer solchen Opposition nennen wir phonologische (bezw. distinktive) Einheit. Aus dieser Definition ergibt sich, dasz die phonologischen Einheiten recht verschiedenen Umfangs sein können. Ein Wortpaar wie *bahne - banne* ist nur durch den Silbenschnitt (bezw. den damit verbundenen Unterschied in der Qualität des Vokals und des Konsonanten) differenziert, während in einem Wortpaar wie *tausend - Tischler* die Lautverschiedenheit sich auf den ganzen Wortkörper mit Ausnahme des Anlautes erstreckt, und in einem Wortpaar wie *Mann - Weib* beide Wortkörper vom Anfang bis zum Ende lautlich verschieden sind. Daraus folgt, dasz es gröszere und kleinere phonologische Einheiten gibt, und dasz man die phonologischen Einheiten einer gegebenen Sprache nach ihrer relativen Grösze einteilen kann (p. 33).

Dans ce passage, Trubetzkoy ne relève qu'une différence de longueur entre les unités phonologiques citées : *Mann* et *Weib* sont des unités phonologiques tout comme *-ausend* et *-ischler* ou comme *-ah-* et *-an-* ; il n'est pas question de différencier la fonction des signifiants entiers et la fonction des parties de signifiants ; tous ces éléments serviraient indistinctement à opposer les signifiés⁵.

En résumé, nous trouvons dans les *Grundzüge* deux conceptions nettement différentes de la fonction du phonème : dans deux passages, les phonèmes sont présentés comme des « Schallmale » servant à opposer des signifiants (« Wortgestal-

⁵ La terminologie employée suggérait pourtant la distinction *Oppositionsglied* convient très bien pour le signifiant entier, *Einheit* pour la partie de signifiant.

ten »), dans les autres comme des « Oppositionsglieder » servant à opposer des signifiés. Il faut ajouter que ces deux conceptions n'ont pas la même importance dans les théories de Trubetzkoy : la première — celle du phonème comme « Schallmal » — est restée sans influence ; en dehors des passages cités, Trubetzkoy l'ignore complètement. Au contraire, sa conception du phonème comme servant à opposer des signifiés est la base de ses théories, et la définition officielle de la fonction du phonème⁶.

Trubetzkoy aurait évité la confusion s'il avait attaché plus d'importance aux ressemblances. Pour s'en rendre compte, il faut suivre son raisonnement pas à pas.

Dans sa définition de l'opposition phonologique (pp. 30-31), il part de deux oppositions de signifiants : *so-sie*, *Rose-Riese* ; il conclut que l'opposition des phonèmes *o-i* sert à distinguer les signifiés. Ce faisant, il ne tient compte que d'une partie des faits invoqués, à savoir de la différence entre les signifiants envisagés ; il passe sous silence le fait que *so* et *sie* comportent le même phonème initial, et que *Rose* et *Riese* ont trois phonèmes communs. Or, c'est précisément cette identité partielle qui l'autorise à opposer les signifiants : c'est la « Vergleichsgrundlage » indispensable qu'il mentionnait autre part (pp. 60-61). Mais si nous gardons présente à l'esprit la nécessité d'avoir une identité partielle en même temps qu'une opposition partielle, nous découvrons aisément le défaut du raisonnement de Trubetzkoy. En effet, si l'opposition des phonèmes non communs doit correspondre à l'opposition des signifiés, il faut logiquement s'attendre à ce que l'identité des phonèmes communs corresponde à l'identité des signifiés ; mais cette conclusion logique est contraire aux faits : il n'y a aucune ressemblance des signifiés ; cela signifie que notre point de départ était faux : donc, il ne peut être question d'établir un rapport entre l'opposition des phonèmes non communs et l'opposition des signifiés.

⁶ E. Seidel concluait dans son excellente synthèse « Das Wesen der Phonologie » (Bucarest, 1943) : « Der Zeichenwert ist das entscheidende Merkmal des Phonems dem Laute gegenüber » (p. 20).

On pourrait encore tenir le raisonnement suivant : si l'opposition *o-i* servait vraiment à distinguer les signifiés, on devrait avoir entre les signifiés de *so* et *sie* la même opposition qu'entre les signifiés de *Rose* et *Riese* ; encore une fois, nous aboutissons à une conclusion contraire aux faits, ce qui prouve que le point de départ était faux.

Notre conclusion est donc qu'il est faux d'établir un lien direct entre phonèmes et signifiés. La définition officielle de la fonction du phonème est mauvaise ; c'est l'autre qu'il faut retenir : les phonèmes ont en réalité pour fonction de distinguer les signifiants. Seuls les signifiants entiers servent à distinguer les signifiés.

Cette conclusion ne ruine pas l'idée de pertinence ; elle ne fait que la modifier ; car, s'il n'y a pas de lien direct entre phonèmes et signifiés, il y a néanmoins un lien indirect par l'intermédiaire du signifiant : les phonèmes servent à distinguer les signifiants, et ceux-ci à leur tour servent à opposer les signifiés. La phonologie reste rattachée à la linguistique par la notion fondamentale de fonction.

Une fois établi que la fonction du signifiant est distincte de la fonction du phonème, il est possible de compléter la définition de la fonction du phonème ; car elle présente une lacune due également à la prédilection manifestée par Trubetzkoy en faveur des différences. Partons pour cela de sa deuxième règle pour l'identification des phonèmes :

Wenn zwei Laute genau in derselben Lautstellung vorkommen und nicht miteinander vertauscht werden können, ohne dasz sich dabei die Bedeutung der Wörter verändern oder das Wort unkenntlich werden würde, so sind diese zwei Laute phonetische Realisationen zweier verschiedener Phoneme (p. 44).

Trubetzkoy donne comme exemples les mots allemands *Lippe* et *Lappe*, qui, conformément à la règle, présentent un seul phonème non commun accompagné de plusieurs phonèmes communs : *a* et *i* se trouvent « in derselben Lautstellung ». Trubetzkoy, qui veut se baser sur l'opposition des signifiés, ne trouve évidemment rien à y faire correspondre que l'opposition des phonèmes *a* et *i*. Mais nous avons vu qu'à l'opposition

des signifiés ne peut correspondre que l'opposition des signifiants entiers. Sur le plan des phonèmes, nous devons abandonner tout recours aux signifiés et ne voir que le rapport entre phonème et signifiant. Or, à ce point de vue-là, Trubetzkoy nous dit lui-même que les signifiants *Lippe* et *Lappe* diffèrent par un seul phonème et s'identifient par les autres. Cela signifie que le phonème a une double fonction : il ne sert pas seulement à opposer, mais aussi à identifier ; à côté de sa fonction négative ou différentielle, il a une fonction positive, identificatrice. Tel est l'enseignement à tirer de ce que Trubetzkoy appelle ici « derselben Lautstellung » et qui n'est autre que la « Vergleichsgrundlage » permettant d'opposer les signifiants *Lippe* et *Lappe*.

La fonction positive du phonème appartient à la catégorie de ces phénomènes tellement normaux qu'on ne les remarque plus ; ou, si on les remarque, on ne songe pas à en dégager l'importance. C'est ce qui était déjà arrivé à Trubetzkoy quand, dans le *Journal de Psychologie* en 1933, il disait que les mots français *temps*, *toit*, *tige* et *tâche* commencent par le même phonème, et que les mots *temps*, *champ*, *gland* et *vent* se terminent par le même phonème : il ne se rendait pas compte qu'il se basait sur la fonction positive du phonème. Et quand dans les *Grundzüge* (p. 33), il oppose *tausend* et *Tischler* pour montrer que deux signifiants peuvent différer par tous leurs phonèmes sauf un, il ne fait rien d'autre que de montrer qu'un phonème unique suffit à rapprocher deux signifiants.

Nous devons donc définir le phonème comme la plus courte unité phonologique qui puisse *non seulement* distinguer deux signifiants par ailleurs identiques (cf. *Lippe-Lappe*), *mais aussi* être commune à deux signifiants par ailleurs différents (cf. *tausend-Tischler*).

Il reste à prouver que la fonction identificatrice du phonème est aussi importante que sa fonction différentielle. Trubetzkoy le prouve lui-même sans le vouloir, puisque, pour montrer la fonction différentielle du phonème, il doit prendre deux signifiants ayant tous leurs phonèmes identiques sauf un : les ressemblances invoquées sont plus nombreuses que les différences invoquées.

Il faut aussi citer ce que Hjelmslev a appelé la commutation. Supposons qu'un phonologue veuille identifier, par la seule méthode des oppositions, tous les phonèmes du français, à commencer par les consonnes. Il prendra comme point de départ un mot quelconque, par exemple, *bain*. Sa méthode consistera à chercher des mots finissant par le même son, mais commençant par un autre : *bain - daim - fail - geint - gain - lin - main - nain - pain - rein - sain - teint - vin - zain*. Le phonologue s'apercevra tôt ou tard qu'il manque deux consonnes : *k* et *ch*. Il cherchera alors à constituer une autre série, par exemple : *banc - camp - champ - dent - fend - gant - gens - lent - ment - pan - rend - cent - temps - vent*. Cette fois il manque *n* et *z*. On ne parvient jamais à une série complète ; il faut toujours en combiner plusieurs. Or, en substituant une série à l'autre, le phonologue a implicitement admis que le *b* de *bain* est le même que le *b* de *banc*, que le *d* de *daim* est le même que le *d* de *dent*, etc. C'est là une démarche qui se retrouve au point de départ de tous les travaux, et Trubetzkoy l'avait faite dans le *Journal de Psychologie*. Mais dire que le *b* de *banc* est le même phonème que le *b* de *bain*, c'est admettre la fonction positive du phonème, c'est-à-dire admettre que le phonème est le plus petit élément pouvant être commun à deux signifiants par ailleurs différents.

A. Martinet a repris ce sujet dans *Lingua* (I, n° 1, pp. 39 ss). Il considère, avec raison, qu'il s'agit là d'un « problème central souvent traité par prétérition ». Mais il ne se contente pas de la solution consistant à simplement accepter comme évident que, par exemple, le *b* de *bout* est le même que le *b* de *banc* (p. 43) ; il veut retrouver une *opposition* à la base de cette identification :

La véritable solution consiste à identifier les unités dégagées par commutation, non pas du fait de l'analogie de leur structure phonique qui frappe du fait de leur comparaison deux à deux d'une série commutative à une autre, mais sur la base des traits différenciatifs qui les distinguent des autres phonèmes d'une même série : ainsi donc si nous identifions le *b* de *banc* et celui de *bout*, ce n'est pas parce qu'en les comparant l'un à l'autre nous jugeons qu'ils sont trop analogues pour ne pas représenter la même unité différenciative, ni exactement parce que le *b* de *banc* nous paraît plus près du *b* de *bout* que du *p* de *pou*, mais uniquement et exactement parce que

nous constatons que le *b* de *banc* se distingue des autres consonnes de la série *banc, pan, van, etc.* par les mêmes traits phoniques qui assurent la distinction entre le *b* de *bout* et le *p* de *pou*, le *v* de *vous*, le *f* de *fou*, etc. » (pp. 43-44).

Constatons qu'en dernière analyse Martinet se base sur ce qu'il appelle « les mêmes traits phoniques », c'est-à-dire sur une identité ; on ne prouve pas mieux que les identités sont au moins aussi fondamentales que les différences. Et s'il faut accepter comme allant de soi l'identité des traits phoniques, on peut tout aussi bien accepter comme allant de soi l'identité des phonèmes.

Nous retrouvons l'appel à la fonction positive des phonèmes au moment de clôturer la liste des phonèmes d'une langue : pour pouvoir dire que cette liste est complète, il faut pouvoir dire que tout phonème qu'on trouverait dans un mot nouveau serait *identique* à l'un des phonèmes de la liste déjà établie.

Enfin, citons les travaux sur le rendement des phonèmes : pareils travaux commencent par grouper tous les signifiants où se retrouve un *même* phonème, et tous les signifiants où se retrouve une *même* combinaison de phonèmes.

Nous arrivons ainsi à la conclusion que les travaux mêmes de ceux qui ne veulent reconnaître qu'une fonction différenciatrice au phonème, se basent aussi bien sur sa fonction identificatrice. Il faut donc proclamer officiellement que les deux fonctions ont une égale importance et cesser de ne voir dans la phonologie qu'une théorie des oppositions ; elle est tout autant une théorie des identités. D'ailleurs toute science cherche à grouper ce qui se ressemble pour dégager des vérités générales.

On ne peut s'attendre à ce que cette mise au point révolutionne la phonologie, puisqu'il s'agit d'un fait dont cette discipline tenait déjà quelque peu compte en pratique ; mais on peut espérer que le changement d'attitude permettra de mieux connaître les faits.

En particulier, si nous passons aux rapports entre signifiants et signifiés, nous sommes en mesure d'intégrer dans la phonologie un fait spécial.

Prenons comme exemple, les signifiants français *poireau* et *porreau* qui sont associés au même signifié, ou encore les deux prononciations du signifiant anglais *either*. Il ne s'agit pas ici de variantes facultatives d'un même phonème, car dans chacune des langues en question les oppositions des sons considérés peuvent servir à distinguer des signifiants différents : en français *coite* et *cote*, en anglais *biter* et *beater*. Il ne s'agit pas non plus d'oppositions neutralisables puisque les deux phonèmes de chaque opposition peuvent s'opposer dans les mêmes positions, comme le montrent les derniers exemples cités. Nous avons là réellement des signifiants distincts sans avoir de signifiés distincts ; la différence des signifiants n'a donc pas de fonction dans les exemples dont nous sommes partis. Au contraire, la similitude partielle, presque totale, des signifiants correspond ici à la similitude totale des signifiés ; et c'est sur cette ressemblance qu'il faut se baser pour interpréter les faits envisagés.

Lorsque Trubetzkoy se trouve devant deux sons apparentés qui ne permettent pas de distinguer deux signifiants, il les appelle variantes facultatives d'un même phonème (Règle I). Or, nous nous trouvons ici devant des signifiants apparentés qui ne permettent pas de distinguer des signifiés ; nous dirons donc que *poireau* et *porreau* en français, que les deux *either* de l'anglais sont les variantes facultatives d'un même signifiant.

Etant donné que certains phonologues ont proposé d'étendre leur méthode des oppositions aux autres domaines de la linguistique, il est bon de montrer que là aussi il n'y pas que des différences.

Voyons d'abord les faits morphologiques : en français le singulier *bail* n'a qu'un phonème de commun avec le pluriel *baux* ; de même l'adjectif masculin *beau* n'a qu'un phonème de commun avec le féminin *belle*. On ne peut pas dire que chacun de ces mots se compose de deux signifiants : *b-ail*, *b-aux*, *b-eau*, *b-elle* ; en effet, *b-* ne suffit pas pour exprimer l'idée de contrat de location ou pour exprimer l'idée de beauté ; il faut se rendre à l'évidence : *bail* et *baux* sont deux signifiants différents, *beau* et *belle* également. Mais il faut reconnaître aussi que la ressemblance partielle d'une part entre *bail*

et *baux*, d'autre part entre *beau* et *belle*, correspond à une ressemblance partielle de leurs signifiés, en même temps que la différence partielle des signifiants correspond à une différence partielle des signifiés. La fonction reconnue ici aux ressemblances formelles entre signifiants joue un rôle très important dans les langues flexionnelles.

Sur le plan sémantique, nous devons aussi faire appel à la fonction identificatrice du signe en même temps qu'à sa fonction différentielle. Saussure le montre lui-même dans le paragraphe «Méthode de délimitation». Il s'agit là de la méthode permettant de décomposer une phrase en signes :

Pour ... s'assurer qu'on a bien affaire à une unité, il faut qu'en comparant une série de phrases où la même unité se rencontre, on puisse dans chaque cas séparer celle-ci du reste du contexte en constatant que le sens autorise cette délimitation. Soient les deux membres de phrase : *la force du vent* et *à bout de force* ; dans l'une comme dans l'autre, le même concept coïncide avec la même tranche phonique *force* ; c'est donc bien une unité linguistique. Mais dans *il me force à parler*, *force* a un sens tout différent ; c'est donc une autre unité (p. 151).

Pour mettre tout à fait au point la méthode entrevue ici par Saussure, il faut comparer des phrases entières. Prenons par exemple *Il enregistre la force du vent* et *Il enregistre la durée du vent* ; ces deux phrases sont identiques sauf sur un point : *force* s'oppose à *durée*, et il est impossible de les décomposer en éléments plus petits sans rompre le lien entre signifiant et signifié. Prenons maintenant la phrase *Quelle force ont-elles déployée ?* Elle présente un élément commun avec la première : *force* est le même signifiant associé au même signifié ; pour le reste les deux phrases sont complètement différentes. Ces deux rapprochements sont nécessaires pour obtenir la certitude qu'on a affaire à un signe. Nous pouvons donc définir le signe selon la méthode qui a servi à définir le phonème : le signe est le plus petit élément qui, à la fois sur le plan de la forme et sur celui de la signification puisse non seulement opposer deux phrases par ailleurs identiques, mais aussi être commun à deux phrases par ailleurs différentes. Cette définition montre que les ressemblances de signifiants et de signifiés ont autant d'importance que leurs oppositions.

L'évolution sémantique met souvent en évidence l'importance des ressemblances. En voici trois exemples classiques : on a vu plus haut que Saussure explique l'évolution du sens de *décrépît* par la présence de l'homonyme *décrépi* ; ici la ressemblance est complète, du moins au masculin. L'évolution formelle de *coute* en *courte* a été produite par le fait que le nom désuet *coute* ressemblait presque complètement à l'adjectif courant *courte*. Les conflits d'homonymes doivent aussi être cités ici : par exemple, dans certains dialectes français, les mots latins *gallus* et *cattus* sont devenus homonymes, ce qui a nécessité l'adoption d'un signifiant nouveau pour l'un d'eux : le coq s'est appelé *vicair*, *faisan*, etc. Il est donc avéré qu'il ne suffit pas de tenir compte des seules oppositions de signifiants ; les ressemblances de signifiants favorisent la confusion des signifiés.

* * *

IV. Conclusions.

Saussure a versé dans le paradoxe le jour où il a dit que dans la langue il n'y a que des différences ; mais il a dit vrai le jour où il a affirmé :

Le mécanisme linguistique tout entier roule sur des identités et des différences, celles-ci n'étant que la contre-partie de celles-là (p. 156).

L'école de phonologie représentée par Trubetzkoy n'a pas reconnu toute l'importance du rôle que remplissent les ressemblances formelles : certes, dans la pratique, elle en a souvent tenu compte, encore que ce soit mainte fois de façon implicite ; mais elle continue à présenter la langue comme un système d'oppositions et la phonologie comme l'étude des oppositions formelles.

Plusieurs résultats importants ont été obtenus ci-dessus par le recours aux ressemblances :

1. La pertinence n'est pas le rapport entre le phonème et le signifié, mais le rapport entre le phonème et le signifiant ; seuls les signifiants sont associés directement aux signifiés. En d'autres termes, les fonctions du phonème ne se confondent pas avec les fonctions du signifiant.

2. Le phonème ne remplit pas qu'une fonction : il sert non seulement à opposer des signifiants par ailleurs semblables, mais aussi à rapprocher des signifiants par ailleurs différents.

3. Le signifiant a aussi une fonction positive, identificatrice à côté de sa fonction négative, différentielle.

4. Parallèlement à la notion de variante facultative d'un phonème, il y a lieu d'inscrire au tableau de la phonologie la notion de variante facultative d'un signifiant.

Bruxelles.

E. Buysens.

Note sur lat. *tandem*

Les étymologistes admettent que *tandem* est, dès l'origine, un adverbe de temps et que sa valeur ordinaire (« enfin ») est aussi sa valeur primitive. Dans le Dictionnaire étymologique de la langue latine, de Ernout et Meillet (Paris, 1932), à l'article *tālis*, *tandem* est cité avec cette mention : « sens premier : exactement alors », bien que, dans le même article, *tam* soit traduit simplement par « autant ». Walde (*Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 2^{me} éd., Heidelberg, 1910) traduit *tam* par « so », mais ajoute qu'une ancienne valeur temporelle subsiste en latin classique dans *tandem* < *tam-dem*.

Le rapport de *tandem* avec *tam* n'est pas contestable du point de vue des signifiants : quelle que soit l'origine de *-dem* (particule autonome ou élargissement de **-em* par fausse coupe de *id-em*)¹, cette particule a servi à former des démonstratifs d'exactitude (*ibidem*, *indidem*, *itidem*), et le couple *tam* : *tandem* est immédiatement comparable à *tot* : *totidem*, *tantum* : *tantumdem*. Or la valeur temporelle supposée pour *tam* n'est attestée pour aucun de ses corrélatifs : *quam* ? *quam* (relatif), *quamvis*, *quanquam*. On ne peut faire état de *quandō* « quand », qui n'est plus associé à *quam* et dont la formation n'est pas claire², pour expliquer un composé encore analysable comme *tandem*.

En latin archaïque, on rencontre parfois *tam* comme corrélatif de *etsi* (cf. lat. classique *tametsi*) ou de *quanquam*, emploi dans lequel il a fait place à son composé plus expressif *tamen*. Le passage sémantique de « autant » à « cependant, ne... pas moins » ne surprend pas : Walde (ouvr. cité, art. *tam*) rapproche le gr. *ὅμως*, et l'on pourrait citer d'autres parallèles (fr. tout de même, néanmoins etc.). Le sens éty-

¹ Stolz. Schmalz, *Lat. Gramm.* 5^{me} éd. 1928, p. 285.

² Id. p. 741 ; Ernout et Meillet, *Dict. étym.* sous *dōnec*, *quandō*.

mologique de *tandem* ne saurait dès lors être que « exactement autant, au même point, ne ... pas moins ». On trouverait, je crois, dans les textes archaïques ou archaisants, des passages où ce sens est parfaitement admissible. Ainsi Ennius (cité par Non., 116. 29) :

Iuppiter tibi summe *tandem* male re gesta gratulor

« Jupiter souverain, malgré mon échec, je te rends grâce tout de même » ;

Titinius (Non., 4. 453) :

Sin forma odio sum, *tandem* ut moribus placeam uiro

« Que si je déplais à mon mari par ma figure, que cependant je lui plaise par ma conduite ». L'équivalence *tandem* = *tamen*, *saltem* est signalée par le grammairien lui-même. Chez Plaute, on a, par exemple :

Censebam me ecfugisse a uita marituma

ne nauigarem *tandem* hoc aetatis senex (Bacch., v. 343)

« Je pensais avoir échappé à la vie de marin et ne plus devoir, vieux comme je suis, courir les mers tout autant » ; ou :

Volui animum *tandem* confirmare hodie meum (Aul., v. 371)

« Tout de même, j'ai voulu aujourd'hui prendre mon courage à deux mains ». L'emploi de *tandem* « vraiment ? » dans les interrogations s'expliquerait bien aussi en partant de : « à ce point-là ? pas moins ? ». Ainsi dans les formules *Ain tandem ?* ou *Itan tandem ?*, qu'on peut interpréter par : « est-il bien vrai, pas moins ? ». Térence, Phorm., v. 231 :

Itan *tandem* <quaeso> uxorem duxit Antipho iniussu meo ?

« Est-il bien vrai, pas moins, qu'Antiphon s'est marié sans mon consentement ? ». Ou encore, Andr., v. 875 :

Ain *tandem* ? Cuius Glyceriumst ?

« C'est bien vrai ? Glycère est citoyenne ? », passage que M. Marouzeau, dans sa traduction (Paris, Belles-Lettres 1947, t. I, p. 190) rend par : « Dis-moi *enfin* : Glycère est-elle citoyenne ? ».

Dans ces passages, et dans d'autres sans doute, on peut admettre comme possible l'interprétation de *tandem* par « tout autant, néanmoins, pas moins ». Mais en voici un autre où le sens proposé ici me semble confirmé par le contexte. Ce sont des vers de Lucrèce, qui se lisent en deux endroits du

De rerum natura (III, v. 790-793 = V, 137-140). L'âme, dit le poète, occupe dans le corps une place fixe; elle ne peut exister hors du corps :

Quod si posset enim, multo prius ipsa animi uis
in capite aut humeris aut imis calcibus esse
posset, et innasci quavis in parte soleret,
tandem in eodem homine atque in eodem uase manere.

« Car si elle le pouvait, la substance de l'âme pourrait, à bien plus forte raison, résider dans la tête, dans les épaules ou dans les talons; elle prendrait naissance communément dans n'importe quelle partie du corps, tout en demeurant dans le même homme et dans le même réceptacle ». Il faut noter ici l'opposition de *tandem* « tout aussi bien » avec *quavis in parte* (cf. *quamuis ... tamen*).

Ainsi le sens que postule l'étymologie et qu'il est possible de retrouver dans les textes archaïques n'est pas celui d'un adverbe de temps. Il reste à voir si un adverbe signifiant « tout autant » a vraiment pu prendre le sens de « enfin ». Un des textes cités plus haut (Plaute, Aul. 371) indique peut-être la transition : c'est dans des contextes où il voisinait avec un complément de temps que *tandem* a dû acquérir sa nouvelle valeur :

Volui animum *tandem* confirmare hodie mihi.

Dans un passage comme Plaute, Amph., v. 253-255 :

Haec illist pugnata pugna usque a mani ad uesperum
(hoc adeo hoc commemini magis quia illo die impransus fui)
sed proelium id *tandem* diremit nox interuentu suo.

sed ... tandem rappelle le *sed tamen* du latin classique; mais le contexte n'exclut pas, et plutôt suggère « enfin ». Cf. encore Sall. Cat. 41, 3 (haec illis uoluentibus, *tandem* vicit fortuna reipublicae) et Jug. 113. 1 (haec Maurus secum ipse diu uolens *tandem* promisit). Les locutions *iam tandem* et surtout *aliquando tandem* sont fréquentes. Plutôt que de voir ici dans *iam*, *aliquando* des renforcements expressifs de *tandem* « enfin », on peut penser au contraire que c'est au contact de ces adverbes de temps que *tandem* « tout de même, tout aussi bien » a fini par prendre sa valeur classique.

R. Godel.

III. PUBLICATIONS

PRÉSENTÉES EN SÉANCE

A. G. HAUDRICOURT et A. G. JUILLAND, *Essai pour une histoire structurale du phonétisme français*. Paris, Klincksieck, 1949. XIV + 147 p.

Le titre de cet ouvrage est un peu trompeur ; il s'agit en réalité d'un essai d'application de la méthode structuraliste à quelques-uns des changements phonétiques les plus importants qui ont fait passer le système latin au système du roman commun, puis à ceux des langues romanes à leurs débuts. Le français y a une large place, mais non pas exclusive. Le but des auteurs est de montrer que chacun de ces changements a été conditionné par le système ancien et comment les répercussions qui en sont résultées ont abouti à la constitution d'un système nouveau. Ils se sont engagés dans cette voie neuve et féconde avec une vaillance à laquelle on ne saurait refuser de rendre hommage ; mais, puisqu'ils demandent eux-mêmes pour leur livre « l'honneur de la réflexion, de la critique, voire de la contradiction » (p. 118), je ne cacherai pas que leur tentative ne me paraît pas être, dans l'ensemble, une réussite.

Le chapitre I veut expliquer les différences d'aboutissement du système des voyelles latines dans les divers systèmes romans. Elles résulteraient essentiellement de la date, différente suivant les régions, de la perte des oppositions quantitatives. La démonstration est conduite avec beaucoup d'ingéniosité ; mais il faudrait admettre que cette perte s'est produite en Sardaigne avant la simplification de la diphtongue *ae* ; que, par contre, elle est postérieure, en franco-provençal, à la confusion de *o* et *au* latins ; il faut enfin, pour expliquer les systèmes italien, gallo-roman et espagnol, invoquer « le caractère „urbain”, „littéraire”, „soigné” du latin occidental opposé au caractère „rustique”, „vulgaire” du latin oriental » (p. 26). Que la disparition de la quantité ne se soit pas produite d'un coup sur

tout le domaine, cela ne fait pas de doute ; mais, à mon avis, ce qui a conditionné le changement de structure du système vocalique, ce n'est pas cette disparition, c'est la substitution du timbre à la quantité comme trait pertinent et tout porte à croire que c'était chose faite dès la fin du IV^e siècle ; après cela, la disparition de ce qui restait des différences de quantité n'avait plus aucune conséquence pour le système.

Les chapitres suivants reposent sur l'hypothèse que, sous l'accent, les voyelles romanes « libres » (pour les besoins de leur cause, MM. H. et J. restreignent la chose au nord du domaine) se seraient allongées, tandis que les voyelles « entravées » seraient restées brèves. Hypothèse fragile que n'appuie aucun fait ni aucune considération de structure ; le seul argument avancé est que « le phénomène de la diptongaison n'atteint généralement que les voyelles longues » (p. 32) ; mais il peut atteindre aussi les brèves puisque la chose s'est produite dans le sud du domaine de l'avis des auteurs eux-mêmes (v. p. 25 ss.). De plus, pour expliquer la phonologisation de cet allongement, au début simple variante combinatoire, ils sont obligés de recourir au *deus ex machina* d'une influence germanique grâce à laquelle, dans des couples comme *āta* : *ātta*, le trait pertinent aurait passé de l'opposition consonantique à l'opposition vocalique et cela parce que l'opposition aurait été menacée par la tendance à la simplification des géminées ; mais en fait, c'est une opposition *sonore* : *sourde* qui s'y est substituée : v. fr. *amede*, *chale*, tout comme en provençal ou en espagnol. Quant aux diptongaisons, il faut distinguer celles de *ě*, *ǫ* qui se manifestent, de façon diverse, sur la presque totalité du domaine et celles de *ē*, *ō* particulières au domaine septentrional. Les premières sont conditionnées par la palatalisation des consonnes et sont de même type que celles qu'on observe sur le domaine slave (v. *Romania* LXI, 1935, p. 129 ss.).

Signalons, p. 52 ss. la très intéressante étude des divers moyens employés par les parlers gallo-romans du sud pour conserver l'opposition *sonante simple* : *sonante géminée* ; par ex. le type *-l-* : *-ll-* devient ici *-R-* : *-l-*, là *-w-* : *-l-*, etc. Le ch. V est également à retenir ; il explique un certain nombre de changements phonétiques par le système des corrélations de plosions : l'évolution prend un autre cours suivant que le système oppose une seule sonore aux sourdes occlusive et spirante ou en oppose deux.

La seconde partie aborde le problème de la palatalisation. Les ch. VI et VII sont, à mon avis, entièrement erronés ; je me bornerai à renvoyer à mon article de la *Revue des ét. indoeurop.* III (1943),

p. 183 ss. et à relever deux erreurs de fait, p. 79 s. : le vieil espagnol distingue encore le *z* issu de *ty* du *ç* issu de *ky* : *pozo* mais *braço* ; et l'italien distingue *cc(i)* issu de *ky* de *c(i)* issu de *k'* : *acciaio* mais *vicino*. Le ch. VIII traite des frontières du franco-provençal, le ch. IX du traitement picard de *k(+a)*.

Le ch. X tente d'expliquer le passage de *u* à *ū* en gallo-roman, en comparant les faits analogues du v. suédois et du grec ancien. Les auteurs estimant eux-mêmes que leur explication ne donne pas la solution définitive du problème, je n'insisterai pas. Mais il convient, à ce propos, de relever l'erreur que commettent MM. H. et J. en affirmant que l'action d'un substrat ne peut se produire qu'au moment du changement de langue. Il va sans dire qu'il n'est pas question de parler d'« hérédité des habitudes acquises » ; il ne s'agit pas ici d'hérédité, mais simplement d'imitation : l'enfant qui apprend à parler dans un milieu où, par ex., les occlusives sourdes sont articulées à glotte ouverte articulera de même, et cette habitude pourra se perpétuer pendant des siècles non par hérédité, mais par imitation. A supposer que les Gaulois aient articulé le *u* un peu plus en avant que les Romains, il est très concevable que cette habitude ait persisté aussi longtemps que l'unité romane elle-même, sans que cet *u* « avancé » ait cessé d'être un *u*, et qu'il n'ait glissé au *ū* qu'après la rupture de l'unité. L'hypothèse du substrat celtique reste légitime, elle n'exclut d'ailleurs nullement une explication d'ordre structural.

Dans l'*Introduction*, qui contient un exposé de méthode très intéressant, on est surpris de lire, p. 2 : « En décrétant l'antinomie entre le synchronique et le diachronique, Ferdinand de Saussure se refusa avec intransigeance à appliquer les principes et les méthodes du structuralisme à l'évolution et à l'histoire ». En 1910, il ne s'agissait pas d'appliquer une méthode inexistante, il s'agissait de la fonder ; Saussure l'a fait précisément en distinguant avec rigueur les deux plans et Bally a eu raison de maintenir intégralement la distinction. Cela ne signifie nullement qu'il ne soit pas légitime de se servir des nouvelles méthodes pour éclairer les faits diachroniques, mais à la condition de distinguer toujours rigoureusement les deux ordres de faits, faute de quoi on s'enlisera dans les erreurs où sont tombés MM. H. et J. Un seul exemple : le tableau C de la page 88, censé représenter « le système devenu gallo-romain » (p. 88) « des syllabes (combinaisons de phonèmes) comprenant des consonnes palatales (ou susceptibles de palatalisation) » (p. 86). Les auteurs ne le datent pas et c'est fâcheux ; mais à n'importe quelle date il est

monstrueux. En réalité, le roman commun possédait une série complète de consonnes palatalisées, issues des groupes *consonne + y*, s'opposant aux consonnes non palatalisées, soit :

p t k s m n r l, etc.
p' t' k' s' m' n' r' l', etc.

et, en conséquence, mouillait et vélarisait plus ou moins légèrement les consonnes non palatalisées suivant qu'elles étaient suivies d'une voyelle d'avant ou d'arrière : **l'etu*, it. *lieto* mais **l'oku*, it. *luogo* ; ce dernier phénomène ne produisait que des variantes combinatoires, le premier, au contraire, est phonologique : *sapa*, « jus » : **sap'a* « que je sache » ; **linu* « lin » : **lin'u* « toile de lin », etc. (voir les deux articles cités plus haut). La série *t'i, t'e, t'a*, etc., posée par MM. H. et J. n'a aucune valeur, pour avoir mélangé des faits synchroniquement distincts et avoir tenu séparés des faits qui ont entre eux des rapports synchroniques étroits¹.

Je m'excuse auprès des auteurs de cette critique un peu dure ; je serais heureux qu'elle puisse leur être utile. Leur tort est d'avoir choisi pour leur essai un domaine encore mal connu, où abondent les hypothèses les plus diverses et les moins fondées. La théorie du roman commun n'est pas encore faite ; ce n'est pas aux structuralistes, en tant que tels, à la faire, mais aux comparatistes, appuyés sur une philologie exacte. Ces disciplines sont loin d'avoir achevé leur tâche et c'est dans la mesure où elles lui fourniront des faits solidement établis que le structuraliste pourra en donner une interprétation plus purement linguistique.

A. Burger.

*

MAURICE GRAMMONT, *Phonétique du grec ancien*. Lyon, éd. I. C. A., 1948. 455 p.

Le livre, dédié à la mémoire d'Emile Bourguet, ancien collègue de Grammont à Montpellier, est posthume ; mais le texte en était achevé depuis plusieurs années, nous dit l'éditeur, M. H. Hierche, quand l'auteur le donna à l'impression ; et il en vit encore les premières épreuves. Un avant-propos succinct précède l'exposé systématique, divisé en trois parties : les consonnes ; les éléments vocaliques, où sont rangées les sonantes ; et le mot.

¹ On peut en dire autant de la page XIII de la préface écrite par M. A. Martinet.

L'ouvrage, comme on peut s'y attendre de la part de l'auteur du *Traité de phonétique*, est riche en explications physiologiques. Il se distingue par une concision élégante, que n'alourdit nulle discussion : aucunes références, sauf parfois aux publications de Grammont lui-même. Le matériel de démonstration est d'une abondance extrême ; aucune glose, aucun texte épigraphique n'a échappé à l'auteur, qui, bien entendu, relève des correspondances dans toutes les langues indo-européennes, y compris le hittite. C'est un traité historique au plein sens du terme ; partant de l'indo-européen, puis du grec commun, il prend en considération les évolutions au cours de la période classique, puis celles des temps ultérieurs, et parfois jusqu'au grec moderne. L'érudition immense de Grammont d'une part, et sa conviction que toutes les langues obéissent à des lois communes d'autre part, se manifestent dans les rapprochements qu'il fait entre les phénomènes grecs et ceux de n'importe quelles autres langues.

Léopold Gautier.

*

C. DE BOER, *Syntaxe du français moderne*. Universitaire Pers Leiden, 1947. 352 p. in 8°.

Après une longue série de publications sur la syntaxe française, M. de Boer nous donne ici un exposé d'ensemble qui devra retenir l'attention de tous ceux que préoccupent les problèmes de la syntaxe en général. Il est dommage que la présentation de l'ouvrage ait eu à pâtir de circonstances défavorables. Les fautes d'impression y pullulent, dont l'errata ne signale que les plus graves, en sorte que le lecteur, invité à dépister les autres, a parfois l'impression de faire une correction d'épreuves (ex. *tandis que*, *plus-que-parfait* sont partout écrits en un mot ; on lit deux fois, p. 154, *plutôt* pour *plus tôt*, bien que la différence ait été dûment indiquée p. 145, etc.). Et il y a des fautes d'expression dont les typographes ne sont pas seuls responsables (p. 83 : *Il ne souffre pas que personne le sait* ; p. 264 : *... cette moustique !*, etc.). M. de Boer, qui a d'ailleurs une certaine verve, écrit parfois des phrases gauches et surchargées (p. 88 : Ce qui commence la phrase n'en est *pourtant pas du tout toujours* le sujet-point de départ de la pensée) et use d'une terminologie pesante et bizarre : dans la phrase *Il dit que non*, la principale est suivie « d'une proposition substantive - adverbe-phrase » (p. 149).

Cela dit, pour n'y plus revenir, il faut reconnaître qu'après les grandes grammaires ou syntaxes françaises parues au cours des quinze dernières années (Damourette et Pichon, *Le Bidois*, Sandfeld, v. Wartburg), l'ouvrage de M. de Boer apporte des vues originales et une méthode dont les principes (énoncés à la p. 5 de l'Introduction) sont excellents, quoi qu'on puisse penser parfois de l'application qui en est faite. Par ailleurs, on y aperçoit les difficultés et les tourments du grammairien qui cherche à décrire fidèlement un état de langue. Moins avancée que la phonologie, la syntagmatique est encore embarrassée d'une terminologie désuète, mi-logique mi-psychologique ; elle a peine à rompre délibérément avec la grammaire traditionnelle, et la linguistique présaussurienne ne l'a guère enrichie que d'explications diachroniques qui faussent la perspective. Tirailé entre la tradition et les conceptions nouvelles, la philologie et l'observation de la langue parlée, la Sprachpsychologie et la syntaxe, le linguiste qui décrit un système comme celui du français moderne n'a pas la tâche facile. M. de Boer a le mérite d'affronter son sujet sans en rien écarter : il ne sacrifie ni la langue parlée à la langue écrite ni celle-ci à celle-là, mettant à contribution aussi bien la *Grammaire des fautes* de H. Frei que les textes des meilleurs écrivains contemporains. S'il se réfère volontiers à Brunot, Bally, Damourette et Pichon, et surtout à Sechehaye (*Essai sur la structure logique de la phrase*), il cite également des ouvrages de tendance conservatrice.

La règle qu'il s'impose, c'est de dégager l'aspect proprement syntaxique des faits. Loin de partager l'opinion de Bally sur les « équivalences fonctionnelles », il se refuse à considérer comme syntaxiquement équivalentes deux phrases équivalentes par leur signification, par ex. *Sortez !* et *Je veux que vous sortiez* (p. 268 ; cf. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, 1^{re} éd., § 36). Sur sa propre conception des fonctions syntaxiques, M. de Boer s'est expliqué clairement dans un chapitre au titre bizarre qui figure deux fois dans l'ouvrage (1^{re} partie, ch. III ; 2^{me} partie, Introduction, § 2 : La perspective des couches de fonctions). Il y distingue la fonction primaire, inhérente au signe, des fonctions secondaires qui mettent en jeu le contexte. La signification d'un élément syntaxique — d'une conjonction, par exemple — peut faire partie de sa fonction primaire (lat. *quoniam* = *puisque*) ; elle peut aussi constituer une fonction secondaire (lat. *cum* = *puisque*, si le verbe est au subjonctif et si le contexte exclut la valeur concessive). La distinction est juste et importante, encore qu'on puisse discuter la signification attribuée ici au mot fonction.

C'est avec raison aussi que M. de Boer sépare la syntaxe libre de la syntaxe figée (locutions, groupes agglutinés). Mais la discrimination n'est pas toujours aisée : M. de Boer n'a pas de peine à démontrer que la phrase : *Je n'ai pas vu âme qui vive* ne doit pas être mise en parallèle avec : *Je n'ai pas prononcé une parole, que je n'aie pas pensée* (p. 251). Mais a-t-il raison d'attribuer à la syntaxe figée — même « plus ou moins figée » — le subjonctif conditionnel de : *Je l'eusse fait si je l'eusse osé* (p. 262; cf. p. 297, note), qui, bien que rare, n'en appartient pas moins à la syntaxe libre : il s'agit d'une variante stylistique des modes usuels (conditionnel passé; indicatif plus-que-parfait). Les groupes locutionnels relèvent de la syntaxe tant que leur structure est d'un type productif (ex. : les composés du type *coffre-fort*, *œil-de-bœuf* ou les dérivés du type *avoir idée*, *faire impression*, etc.); en revanche, une locution comme *soi-disant* n'appartient qu'au lexique, et il n'y a pas lieu de la citer comme un exemple, d'ailleurs unique, de *soi*, réfléchi atone (p. 189).

Bien des chapitres appellent la discussion : ainsi ce qui est dit (p. 62 et ss.) sur « Les prépositions et la déclinaison », et aussi (p. 38-40) sur le régime du verbe. On peut, en revanche, trouver aussi élégante que simple sa solution proposée (p. 190-194) du problème tant débattu des verbes transitifs et intransitifs : M. de Boer distingue, du point de vue lexical, les verbes factitifs (*faire*, *prendre*) des non factitifs (*dormir*, *galoper*); du point de vue syntaxique, l'emploi transitif (*recevoir un cadeau*) et l'emploi intransitif (*Madame reçoit*).

Il ne peut être question d'analyser ici cet ouvrage substantiel. Une dernière remarque, cependant, à propos des chap. I et II (1^{re} partie). Il conviendrait de renoncer une bonne fois aux expressions fâcheuses de sujet psychologique (M. de Boer dit plutôt : sujet de phrase, ce qui ne vaut guère mieux) et prédicat psychologique, causes de perpétuelles confusions, et de ne désigner par les termes de sujet et prédicat que des fonctions syntaxiques. Tout syntagme peut présenter des variantes expressives sans que se modifie sa construction, c'est-à-dire le rapport grammatical des termes. La phrase : *Pierre me l'a dit* peut être accentuée sur le dernier terme ou sur le premier (en réponse à : *Qui te l'a dit ?*) Au point de vue syntagmatique, la différence n'est pas pertinente.

R. Godel

FERDINAND SOMMER, *Handbuch der lateinischen Laut- und Formenlehre*. Heidelberg, Carl Winter, Universitätsverlag, 1948. 664 p.

La première édition de ce solide manuel remonte à 1902. Pour la deuxième, l'auteur avait entièrement remanié son ouvrage, n'y laissant, écrit-il dans sa préface de 1913, pas une page intacte, sauf celle de la dédicace (à Carl Brugmann). Etant donné les progrès des études comparatives au cours des trente dernières années, tant dans le domaine indo-européen que dans le secteur italique et latin, une nouvelle édition mise à jour serait des plus précieuses, et I. Sommer y travaille en effet. Mais les circonstances ne permettant pas d'en envisager la publication dans un proche avenir, il a paru opportun de réimprimer sans plus tarder le texte des 2^{me} et 3^{me} éditions. Tel quel, sur toutes les questions qui n'ont pas été vraiment renouvelées par des recherches récentes, l'ouvrage apporte une information sûre et minutieuse et des jugements toujours prudents.

R. G.

*

N. S. TROUBETZKOY, *Principes de phonologie* (traduits par J. Cantineau). Paris, Librairie Klincksieck, 1949. 396 p.

M. J. Cantineau, à qui l'on doit notamment l'*Esquisse d'une phonologie de l'arabe classique* (BSL, XLIII, p. 93-140), s'est acquitté avec bonheur d'une tâche peu aisée en traduisant les fameux *Grundzüge der Phonologie*. Sa traduction, claire et fidèle, contribuera à faire mieux connaître la science phonologique dans les pays de langue française; quant aux linguistes habitués à l'édition originale (TCLP, VII, Prague 1939), ils auront le plaisir de trouver, dans cette version française, un texte correct et sans lacunes (voir, p. ex., la «règle V», p. 63), ainsi que de précieux suppléments: cinq articles, dont deux de N. Troubetzkoy lui-même, les autres de son ami R. Jakobson, traitent des questions qui n'avaient pas trouvé place dans les *Grundzüge* (phonologie historique; morphologie; phonologie et géographie linguistique; affinités phonologiques entre les langues; lois phoniques du langage infantin). Quant aux notes autobiographiques de Troubetzkoy, communiquées par R. Jakobson, en retraçant la carrière du savant, elles éclairent d'une façon saisissante l'activité infan-

tigable de cette puissante intelligence, sa curiosité, sa fièvre de découvertes, sa rigueur. Que ne donnerait-on pas pour avoir de telles confidences de la main d'un F. de Saussure !

Discrètement, le traducteur a signalé en note des travaux plus récents — ceux de A. Martinet en particulier — qui complètent ou rectifient la doctrine Troubetzkoyenne ; et deux spécialistes, MM. Meile et Mirambel, ont fourni d'utiles remarques sur les faits du tamoul et du grec moderne. Sans refuser à la collection de systèmes phonologiques, formée par Troubetzkoy, l'admiration qu'elle mérite, on peut souhaiter que de bons informateurs fournissent à la phonologie des descriptions exactes et complètes des systèmes particuliers. M. Cantineau proteste dans une note (p. 148) contre l'exposé du consonantisme arabe (corrélation de vélarisation emphatique) ; et je ne reconnais pas moi-même le système des consonnes de l'arménien classique dans la description qu'en donne R. Jakobson dans son article *Principes de phonologie historique* (p. 326).

R. G.

*

BJÖRN CARLBERG, *Subjektivtauschung und Objektivtauschung im Deutschen*. Lund, Berlingska Boktryckeriet, 1948. 102 p.

Cette thèse, présentée à l'Université de Stockholm en février 1948, se propose d'élucider les conditions psychologiques et linguistiques qui expliquent des substitutions de sujet ou d'objet telles que celles que révèlent des expressions françaises comme *le tonneau fuit pour l'eau fuit hors du tonneau* ou *boire un verre pour boire le contenu d'un verre* ou encore *payer une dette pour payer un créancier*.

Appuyée d'exemples nombreux tirés non seulement de l'allemand actuel ou médiéval, mais aussi d'autres dialectes germaniques, cette étude fait une large place à certains éléments particuliers à ces langues (modifications de sens des préverbes, emploi extensif de *es*, etc.). Mais le parallélisme fréquent entre les expressions germaniques et celles d'autres langues montre bien que le phénomène réclame une explication générale.

L'auteur distingue deux procédés de substitution : dans l'un, l'emploi d'un terme ayant plusieurs sens provoque une réinterprétation de la phrase qui aboutit à modifier la signification du verbe (ex. : *den Weizen ausdreschen* = *leerdreschen*) ; dans l'autre type, le verbe

ne change pas de sens. mais se trouve employé avec un terme qui n'est synonyme de son sujet (ou objet) réel que dans une autre acception (ex. : *die Kerzen flackern* pour *die Lichter flackern*).

Etude intéressante, sinon exhaustive, d'une matière délicate.

A. Juvel.

*

Orientalia Neerlandica. A Volume of Oriental Studies. Published under the Auspices of the Netherlands' Oriental Society (Oostersch Genootschap in Nederland) on the Occasion of the Twenty-fifth Anniversary of its Foundation (May 8th 1945). Leiden (Netherlands), 1948. A. W. Sijthoff's Uitgeversmaatschappij N. V. - 1 vol. gr. 8°, VIII + 498 p., fig., pl. — Prix : broché, fl. 17.50 ; relié, fl. 19.—.

Publié dans les circonstances relatées par son titre, ce volume est en effet, comme le disent les préfaciers, « a living proof that oriental scholarship in its various aspects is still alive in the Netherlands ». Ces aspects sont bien des plus variés, puisqu'ils embrassent le domaine oriental dans son sens le plus étendu : Egypte, Asie occidentale, Islam. Ancien Testament, Inde, Iran, Indonésie, Afrique. Chine, Indochine et Japon. Et ce vaste champ d'étude est exploité de tous les points de vue : philologique, linguistique, religieux, historique, philosophique, juridique, architectural, artistique, archéologique, etc. Les articles sont rédigés en français, anglais, allemand ou néerlandais, ces derniers étant toujours suivis d'un résumé en français, anglais ou latin. On voudra bien m'excuser de ne pas m'étendre davantage sur l'ensemble de ce beau volume pour m'arrêter quelque peu au seul article de linguistique générale qui y figure.

L'africaniste hollandais H. P. BLOK y publie (pp. 75-110) un substantiel travail intitulé *Notes on Localism in African Languages*. Partant d'un article de L. Ecker (*Language*, XVI, 1, pp. 17 sqq.) sur le concept spatial en chinois, où celui-ci « attempts to show that the idea of unspecified place is not a matter-of-fact concept, but an artificial abstraction unknown to many languages outside of modern Europe », Blok *attempts to show* à son tour que le procédé qu'il appelle « localism » — procédé consistant à *indiquer* les rapports logiques par des signes *non-grammaticalisés* à valeur *spatiale* — est

un « diachronical phenomenon to be assigned to an early phase in the life and development of *human speech in general* » (p. 78 ; c'est moi qui souligne).

Il faudrait être africaniste soi-même (et aussi égyptologue, chamitisant, finno-ougrianiste, et bien autre chose...) pour pouvoir juger de la valeur et de la pertinence des très nombreux exemples cités par Blok. Cependant, du point de vue linguistique pur, on pourrait lui faire de nombreux reproches. L'un des plus graves, à mon sens, est de se montrer beaucoup trop « comparatiste ». Prenons un exemple entre beaucoup d'autres. Il est, certes, intéressant de pouvoir appuyer une théorie sur une série telle que (pp. 107-108) :

1. Swahili : *ninapendwa na mke wangu* « je suis aimé par ma femme » (= litt. « I am loved » + « my wife is near »).
2. Ifumu : *nde ubo mu bwo asa* « he did it from fear » (= litt. « he thus there-fear he acted »).
3. Bira : *indo a-bokoti na mungu* « God's own son » (= litt. « they have begotten him along-with God »).
4. Haussa : *ana búgan dāwáki da sáríkì* (= litt. « they are beating the horses along-with the chief »).
5. Yombe : *k'omb'andi batatika ku ngo* (= litt. « they have bitten my sisters towards leopard »).
6. Luba : *bakum'udia kudi nakašama* (= litt. « they have eaten him there-is [ku+*li] a leopard »).

Je crois pourtant beaucoup plus instructif cet exemple, combien plus modeste, donné dans le même paragraphe : Luganda : *omusubuzi eyawebwa kabaka ekintu* (= litt. « the trader he was given the king something ») ; *yakubibwa nomugo* (= litt. « he was hit along-with a stick », *na-omugo).

Il est, en effet, bien plus profitable d'étudier une opposition à l'intérieur d'une même langue (ici, absence ou présence de l'élément spatial *na* selon que l'*agens* est un être animé ou non), que d'aligner d'innombrables équivalences (ou supposées telles) puisées dans des langues diverses. Et c'est, malheureusement, ce dernier procédé que Blok applique dans la grande majorité des cas. Je m'étonne d'autre part qu'il ait totalement négligé un côté des plus importants de la question : celui des tons et de l'accentuation.

Ma seconde critique aura trait à la terminologie de l'auteur. Elle est souvent personnelle et peut prêter à confusion. Ainsi pour le mot « localism » (qui n'est pas la « localisation ») ou — à un degré plus grave — pour le mot « parataxis » où Blok ne semble voir qu'une simple absence de flexion ou de rection.

Enfin, je reprocherai à Blok de quitter fréquemment la linguistique pour de petites excursions dans la sociologie ou la psychologie. Ainsi, les §§ 6-7 de la section A (pp. 85-89) n'ont rien à faire dans une étude de linguistique générale.

Ces réserves faites, il serait injuste de méconnaître l'effort considérable fourni par l'auteur pour débrouiller les fils d'un écheveau entre tous embrouillé. Sa contribution est appréciable et c'est avec intérêt que l'on attend les ouvrages plus importants qu'il nous fait espérer sur le même sujet.

Edmond Sollberger.

•

NILS M. HOLMER, *A Proto-European Consonant System and the Pronunciation of Sumerian* (= *Studia Linguistica*, III. 1, pp. 1-17; Lund-Copenhague 1949).

C'est avec beaucoup de curiosité que l'on attendait la parution de cette étude que M. Nils M. Holmer nous promettait voici deux ans déjà dans un article paru dans la même revue (I. 1 [1947], pp. 11-44: *Ibero-Caucasian as a Linguistic Type*). N'étant pas à même de juger ses théories sur les langues qu'il appelle « ibéro-caucasiennes », je me bornerai à discuter la seconde et la plus longue partie de son article, consacrée aux « languages preserved in the cuneiform writing ».

Un mot d'abord sur des points de détail qui seraient des vétilles si l'ensemble du travail était plus solide. L'auteur semble confondre « Asie antérieure » et « Asia Minor » ; il emploie encore « Assyro-Babylonian » et même « Assyrian » pour « Akkadian » ; il note la spirante gutturale h par x , ce qui, sauf erreur, n'a été fait que par le seul Muss-Arnolt dans son dictionnaire (1905) ; enfin l'emploi de k pour noter l'emphatique akkadienne q (abandonné en 1948 par Deimel, son dernier partisan) a l'inconvénient de permettre le doute entre l'erreur et la coquille.

Un coup d'œil sur la bibliographie montre aussitôt la pauvreté de l'information de l'auteur : l'essentiel de sa connaissance du sumérien, il le doit aux quelques pages que, dans *Les Langues du Monde* (1924), lui consacrait... C. Autran ! Un ouvrage de Leander sur les emprunts sumériens en assyrien (1903), la grammaire hittite de Sturtevant (1933) et le dictionnaire sumérien de Deimel dont il n'a pu utiliser que la troisième partie, celle qui donne, en transcrip-

tion et sous forme de glossaires, le squelette de l'ouvrage, complètent ses sources. On avouera que pour échafauder une théorie sur la prononciation du sumérien, c'est peu. L'auteur semble ignorer les nombreux travaux lexicographiques parus ces vingt dernières années, et notamment la troisième édition revue (1947 [= 1948]) du tome I du dictionnaire déjà cité de Deimel (syllabaire).

Ceci posé, quelle est la thèse de Holmer ? Se basant principalement sur l'écriture (néo-assyrienne) et les emprunts akkadiens, il croit pouvoir affirmer (p. 11) que le sumérien « was originally characterized by a system of stops (and probably also sibilants), basically different from that of Semitic and consisting of a double series of *tenués (fortes)* and *mediae (lenes)*, which were both *voiceless*; the spirants (also voiceless) would have been differentiated in an analogous way ».

Si l'on examine (pp. 8 sqq.) la série d'équivalences suméro-akkadiennes soigneusement choisies par l'auteur pour sa démonstration, on a tôt fait de s'apercevoir qu'elle est beaucoup moins probante qu'elle n'en a l'air. J'y relève d'abord un certain nombre d'erreurs matérielles : fautes de graphie (voire de grammaire), fausses interprétations, traductions erronées. Erreurs vénielles, si l'on veut, dans un travail de phonologie, mais qui n'en montrent pas moins que l'auteur opère dans un domaine qu'il connaît somme toute assez mal. Mais voici qui est plus grave. Cette liste a été dressée pour démontrer que les consonnes sumériennes *b, d, g*, sont rendues par des sourdes dans les emprunts akkadiens. Or il arrive souvent, et l'auteur le reconnaît lui-même p. 10, que l'akkadien présente à la fois la sonore et la sourde. Dans la plupart de ces cas, Holmer ne donne que la forme à sourde et ignore — ou feint d'ignorer ? — la forme à sonore : ainsi pour sum. *abgal* qui, à côté de la forme *apkallum* citée par l'auteur, donne encore en akk. *abkallum* et *abgallum* : ainsi pour sum. *gubar* = akk. *guparu* mais aussi *gubaru*. Inversement, il fait dériver la double forme akk. *sibbu, sippu* « berger » d'une forme sum. unique *siba* ; mais Deimel donne aussi une forme *sipa* (en réalité on a *sib* et *sipa*, traitement régulier en sumérien). Enfin il s'avère une fois de plus qu'à vouloir trop prouver on ne prouve rien. Pour démontrer que sa théorie des occlusives s'applique aussi aux sifflantes, Holmer cite, entre autres, l'équation « Sum. *zur* = Ass. -Bab. *sura* ». Ce qui est faux. On a en fait : sum. *zur, sura, surru* = akk. *surû, surrû* !

Voilà pour le vocabulaire. L'auteur n'est pas plus sûr lorsqu'il s'aventure dans le domaine de la graphie. Ainsi quand il dit (p. 10)

que le signe *kal* peut avoir aussi la valeur *gal*, c'est exactement le contraire qui est vrai. Même confusion, pour ne pas dire incohérence, dans l'exégèse du mot *egal* « palais ». D'autre part, il est faux de dire (p. 12) que « there was no means of expressing voiced consonants whatsoever in Sumerian cuneiform », comme il est faux de dire que les Akkadiens ont créé des signes distincts pour noter leurs emphatiques, puisque celles-ci le sont au moyen de signes déjà existants de valeur voisine ; le seul signe créé par les Akkadiens (et encore c'est discutable) est le signe pour *aleph*. La note 34 perd ainsi sa raison d'être. Il est évident que « the use of a special character to represent the Semitic *qa* [Notons au passage que c'est le seul endroit où l'auteur emploie *q* et non *k* ; pourquoi ?] does not necessarily mean that the Sumerians used it in the same way » ; tout simplement *akk. qa* est une mesure de capacité qui se disait en *sum. sila*, d'où la valeur syllabique *qa* que prend aussi l'idéogramme en *akk.*

J'ignore enfin où l'auteur a trouvé que les syllabes du type « consonne + voyelle » sont mieux différenciées (quant à la qualité sourde/sonore) que celles du type « voyelle + consonne » ou « consonne + voyelle + consonne ». On peut dire qu'en principe tout signe cunéiforme peut servir pour transcrire la sourde et la sonore, mais en *akkadien* et non en *sumérien* où ces valeurs sont presque toujours nettement distinguées. Ceci prouve une fois de plus combien il est dangereux de s'attaquer à l'écriture cunéiforme sans en connaître la paléographie. Ainsi, dans l'écriture néo-assyrienne (celle, répétons-le, qu'utilise Holmer) le même signe peut se lire *ku*, *še* et *tug* : on imagine les théories phonétiques qu'en pourrait tirer un auteur qui ignorerait que ce signe-là est l'aboutissement moderne de trois signes archaïques bien distincts.

Pour résumer, la thèse de M. Holmer me semble irrecevable et son travail inutile. Ses arguments pour prouver la non-existence de sonores en *sumérien*, on l'a vu, ne sont guère probants. Il a sans doute fort habilement trié ses exemples, mais il aurait pu tout aussi bien s'en dispenser, car on sait de longue date que dans les emprunts *akkadiens* au *sumérien* c'est, d'une manière générale, une sourde qui correspond à la sonore originale. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Français *bicyclette*, *biscuit* ont donné en *turc* *pisiklet*, *püşküvi*. Le français ignorerait-il les occlusives sonores ?

D'autre part, Holmer est obligé de reconnaître l'existence de deux séries d'occlusives en *sumérien*. Et comment pourrait-il faire autrement devant tant d'exemples — il n'en cite d'ailleurs aucun — où cette opposition est phonologique : *bad* « mur » et *pad* « nom-

mer » ; *ga* « lait » et *ka* « bouche » ; *dug* « parler » et *tug* « vêtement » ; *da* « cum » et *ta* « ex » ; *ba* « donner » et *pa* « fossé » ; *gud* « bœuf » et *kud* « couper » ; *gu* « nuque » et *ku* « manger » ; etc., etc. Dès lors, quel intérêt *phonologique* y a-t-il à savoir que les occlusives sumériennes se divisent en *tenues* et *mediae* plutôt qu'en sonores et en sourdes ? Aucun, sinon de permettre à M. Holmer de rattacher le sumérien à un « système consonantique proto-européen » dont l'existence est d'ailleurs loin d'être prouvée.

Est-ce à dire qu'une étude de la phonologie du sumérien, et même de sa prononciation, soit impossible ? Nullement. Mais elle ne pourra être faite que par des sumérologues, c'est-à-dire des chercheurs capables d'interroger avec fruit la langue et l'écriture *archaïques* d'abord, puis d'exploiter comme il convient le matériel de comparaison offert par les dialectes sumériens, notamment par l'emesal. Cette étude est d'ailleurs en bonne voie et l'auteur de ces lignes espère pouvoir y apporter quelque jour sa modeste contribution.

Edmond Sollberger.

IV. Ouvrages appartenant à la Société Genevoise de Linguistique (SGL)

déposés à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève

(La cote figure devant chaque ouvrage)

I. Publications périodiques

47. *Abhandlungen der Deutschen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*. Philosophisch-historische Klasse. Jhrg 1947, Nr 6-...
— Berlin 1949 ; gr. 8°.
48. *Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin*. Vorträge und Schriften. Heft 34.
— Berlin, Akademie-Verlag, 1949 ; 8°.
46. *Etudes de philologie romane de l'Université de Budapest*. Dir. par Louis Tamás. Nouv. série. No 2-... Budapesti tudomány egyetemi romanisztikai dolgozatok...
— Budapest, 1948 ; 8°.
38. *Etudes slaves et roumaines*, publ. par l'Institut de philologie slave et l'Institut des langues romanes à l'Université de Budapest. Vol. 1 (1948)-...
— Budapest, 1948 ; 4 fasc. 8°, pl., plans, cartes.
- 45/31/3. *Det Kgl. danske videnskabernes selskab*, historisk-filologiske meddelelser. Bind 31, Nr 3-...
— København, E. Munksgaard, 1948 ; 8°.
39. *Romance philology*. Yakov Malkiel, editor. Vol. 1-2 (1947-1949)-...
— Berkeley [etc.] Univ. of California press, s. d. ; 7 fasc. gr. 8°.

II. Ouvrages

- 1 broch. BERG, C. C. : *Poezie der herscheppende wetenschap*, beschouwingen over taalevolutie. Rede...
— Groningen [etc.] J. B. Wolter, 1949 ; 8°, 56 p.
42. BREAN, Joseph : *Anthologie littéraire valdôtaine*.
Aoste, Imps. valdôtaine, 1948 ; 8°, portr., facs.
40. BOER, C. de : *Syntaxe du français moderne*.
— Leiden, Universitaire pers Leiden, 1947 ; 8°.
52. CARLBERG, Björn : *Subjektivtauschung und Objektvertauschung im Deutschen*, eine semasiologische Studie.
— Lund, Berlingska Boktr., 1948 ; 8°.
- 1 broch. COHEN, Marcel : *L'évolution des langues et des écritures*.
— Paris (1949) in-16, 24 p., fig. (Univ. de Paris. - Les conférences du Palais de la découverte.)
- 1 broch. COHEN, Marcel : *Grammaire française en quelques pages*.
— Paris [etc.] Libr. Istra (1948) ; in-16, 52 p.
- 1 broch. COHEN, Marcel : *Linguistique et matérialisme dialectique* (conférence).
— Gap, Ophrys, 1948 ; 8°, 20 p.
- 1 broch. COHEN, Marcel : *Strophes de chansons françaises*. (Détaché de : Europe, janvier 1949, p. 21-38.)
- 48/34. FRINGS, Theodor : *Minnesinger und Troubadours*.
— Berlin, Akademie-Verlag, 1949 ; 8°, 60 p. (Deutsche Akad. der Wiss. zu Berlin. Vorträge und Schriften, 34.)
- 47/1947/6. FRINGS, Theodor, und SCHIEB, Gabriele : *Drei Veldekestudien* : das Veldekeproblem, der Eneideepilog, die beiden Stauferpartien.
— Berlin, 1949 ; gr. 8°. 96 p. (Abhandl. der Deutschen Akad. der Wiss. in Berlin. Philos.-hist. Klasse, 1947, Nr 6.)
54. GRAMMONT, Maurice : *Phonétique du grec ancien*.
— Lyon, IAC (1948) ; in-16. (Coll. «Les langues du monde», sér. gramm., philol., litt., 3.)

- 45/31/3. HAMMERICH, L. L. : *Laryngeal before sonant*.
— København, E. Munksgaard, 1948 ; 8°, 90 p. (Det Kgl. danske vidensk. selskab. Hist. filol. meddel. Bd 31, N° 3.)
50. HAUDRICOURT, André G., et JUILLAND, A. G. : *Essai pour une histoire structurale du phonétisme français*.
— Paris, C. Klincksieck, 1949 ; gr. 8°, tabl. cartes, reprod. photomécan.
- 46/2. HERCZEG, Giulio : *Alcune costruzioni assolute dell'italiano*.
— Budapest, 1948 ; 8°, 56 p. (Etudes de philol. romane de l'Univ. de Budapest, nouv. sér., 2.)
41. JUNKER, Heinrich : *Sprachphilosophisches Lesebuch*.
Zusammengestellt und hrsg. von H. J.
— Heidelberg, C. Winter, 1948 ; 8°.
- 29/5. KOŘÍNEK, J. M. : *Uvod do jazykospytu*.
— Bratislava, 1948 ; gr. 8°, portr. (Náučna knižnica Slov. Akad. vied a umení, 5.)
- 35/1/5. MALKIEL, Yakov : *The derivation of Hispanic «fealdad(e)», «fieldad(e)», and «frialdad(e)»*.
— Berkeley [etc.] 1945 ; gr. 8°. (Univ. of California publ. in linguistics, vol. 1, N° 5, p. 189-214.)
- 35/1/9. MALKIEL, Yakov : *Hispanic «algu(i)en» and related formations, a study of the stratification of the Romance lexicon in the Iberian Peninsula*.
— Berkeley [etc.] 1948 ; gr. 8°. (Univ. of California publ. in linguistics, vol. 1, N° 9, p. 357-442.)
43. MAYEDA, Goro : *Le langage et l'Évangile*.
— Genève, Labor et Fides (1948) ; 8°.
- 1 broch. MITROVITCH, P[aul] : *Projecte de un inter-sistematic gramatic de auxiliar lingves*, anglo-latin version.
— Sarajevo, 1948 ; 8°, 24 p.
53. *Orientalia neerlandica*. A volume of Oriental studies publ. under the auspices of the Netherlands' Oriental Society... Mai 8 th 1945.
— Leiden, A. W. Sijthoff, 1948 ; 8°, pl., portr., tabl., plans, carte.

- 29/14. PAULINY, Eugen : *Dejiny spisovnej slovenčiny*.
— Bratislava, 1948 ; 8°, facs. (Náučná knižnica Slov. Akad. vied a umení, 14.)
49. SOMMER, Ferdinand : *Handbuch der lateinischen Laut- und Formenlehre*, eine Einführung in das sprachwissenschaftliche Studium des Lateins. (Neuaufgabe.)
— Heidelberg, C. Winter, 1948 ; 8°, tabl. (Indogerman. Bibl. Reihe 1.)
51. TROUBETZKOY, N. S. : *Principes de phonologie*. Trad. par J. Cantineau.
— Paris, C. Klincksieck, 1949 ; gr. 8°, portr.
44. WEBER, Albert : *Zürichdeutsche Grammatik*, ein Wegweiser zur guten Mundart. Unter Mitwirkung von Eugen Dieth.
— Zürich, Schweizer Spiegel Verlag (1948) ; in-16.
- 29/13. WEINGART, Miloš : *Československý typ cirkevnej slovančiny, jeho pamiatky a význam*.
— Bratislava, 1949 ; gr. 8°, portr. (Náučná knižnica Slov. Akad. vied a umení, 13.)
-

TABLE DES MATIÈRES

I. Société genevoise de linguistique :

Comité - Séances 3

II. Articles :

C.-E. Bazell (Istanbul), *Syntactic Relations and Linguistic Typology* 5

A. Burger (Genève), *Sur le passage du système des temps et des aspects de l'indicatif, du latin au roman commun* 21

E. Buyssens (Bruxelles), *Mise au point de quelques notions fondamentales de la phonologie* 37

R. Godel (Genève), *Note sur lat. tandem* 61

III. Publications présentées en séance 64

IV. Listes des ouvrages appartenant à la Société genevoise de linguistique et déposés à la Bibliothèque publique de Genève 79



